



UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et
De Sociologie
Département de Sociologie
Mémoire de maîtrise



Présenté par : RATOLOJANAHARY Amana Halvino

Président du jury : Mme ANDRIANAIVO Victorine (maître de conférences)

Examinateur : Meur ETIENNE Stefano (maître de conférences)

Rapporteur : Meur RAJAOSON François (professeur titulaire)

Date de soutenance : 18 Décembre 2013

Année Universitaire 2012-2013

Contribution à l'étude du mariage forcé :
cas du moletry

Dans le Nord-Ouest de Madagascar

Remerciements

Tout d'abord, remercions le bon Dieu de nous avoir donné la force, le courage et l'opportunité d'achever ce présent mémoire.

Puis, remercions les personnes qui ont contribué et donné le meilleur d'elles mêmes pour notre formation.

Nous adressons ensuite un remerciement chaleureux à Monsieur le professeur RAJAOSON François, pour l'encadrement et surtout pour ses précieux conseils et ses directives qui nous ont été indispensables pour l'achèvement du présent mémoire.

Notre reconnaissance à tous nos formateurs depuis la 1^{ère} année qui ont fait le maximum pour nous enrichir théoriquement.

A toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation du présent mémoire.

Enfin, nous tenons à exprimer toute notre gratitude à nos parents et à nos proches pour leur soutien permanent.

SOMMAIRE

Remerciements

Sommaire

Introduction générale

Partie I : CONSIDERATIONS THEORIQUES

Chapitre I : La société Tsimihety et sa localisation

Chapitre II : Le mariage dans la société tsimihety

Partie II : APPROCHE PRATIQUE

Chapitre III : La réalité du moletry dans la région Sofia

Chapitre IV: Le moletry et ses pratiquants

Partie III : REFLEXIONS PROSPECTIVES ET PROPOSITIONS

Chapitre V: Le moletry, entre tradition et modernité

Chapitre VI : Solutions proposées

Conclusion générale

INTRODUCTION GÉNÉRALE

À travers les différentes dimensions du sujet, à savoir, sujet pensant; sujet agissant ; sujet communiquant, sujet interprétant et sujet créant, l'homme est un centre de décision autonome c'est-à-dire que chaque individu a son propre choix; sa décision et que l'on ne peut le contraindre à accomplir un fait sans qu'il décide de le faire par lui-même, et que cela est universellement reconnu dans le monde.

Il existe dans tous les pays du monde, des enfants qui vivent dans des conditions et situation difficile. Il se trouve que les enfants méritent plus de protection que les adultes, car ils ne peuvent pas se défendre.

Dans le monde, de nombreuses menaces pèsent sur le bon développement des enfants, l'absence d'accès à l'éducation, le trafic d'enfants, le travail des enfants ; mais le risque le plus dangereux, c'est le mariage précoce forcé ; quand les droits de l'enfant ne sont pas respectés, ils ne peuvent pas grandir et devenir des adultes en bonne santé et en capacité de contribuer au développement de leur communauté.

Cependant, comme l'homme est né libre, la liberté de choix a été valorisée par la déclaration universelle des droits de l'homme, puis après par la démocratie sur tous ses aspects c'est-à-dire la liberté de s'exprimer, la liberté de penser, la liberté d'agir, la liberté de faire connaître son avis personnel, alors que dans certains pays cette liberté de penser et d'agir est négligée par des traditions strictement valorisées par certaines sociétés et qui constitue un problème entre le droit de l'homme et la démocratie culturelle.

A Madagascar, il y a dix-huit ethnies et pour chacune, la culture est une des précieuses richesses que les ancêtres ont laissé à leur descendance, chaque ethnie a donc sa propre pratique coutumière et le « Moletry » en est une ; notre étude va se pencher vers le Nord-Ouest de Madagascar où se situent le foko SAKALAVA et le foko TSIMIHETY, les Sakalava vivent dans la région BOENY et les Tsimihety dans la région SOFIA ; plus précisément c'est dans cette dernière que nous allons diriger notre étude.

La région SOFIA se situe donc à 741 km d'Antananarivo, constituée par le district de Mandritsara, Befandriana Nord et Sud, Antsohihy, Port-berger, Mampikony...

Les Tsimihety ont un certain nombre de coutumes, il y a des rites sur presque tous les évènements comme la mort, les circoncisions, et les autres fêtes comme le mariage ; c'est dans ce cadre que se développe cette étude sur « la contribution à l'étude du mariage forcé ; cas du Molettry dans le Nord-Ouest de Madagascar (la région Sofia) ».

Motifs du choix du thème et du terrain :

Etant déjà témoin direct de cette pratique, j'ai eu conscience de la souffrance de l'enfant dans cette région car malgré les sensibilisations des médias et les efforts de l'Etat Malgache, il y a encore une cruauté d'éducation que subissent les enfants.

- **Objectifs :**

Objectif général :

Cette étude vise une meilleure connaissance de la société du Nord-Ouest de Madagascar, plus précisément la société Tsimihety, et les faits et gestes qui menacent l'universalité du droit de l'homme dans cette société dans laquelle les membres sont des acteurs et facteurs de dégradation de leur propre communauté, et constituent un frein à leur développement, et à celui de notre Ile.

Objectif spécifique :

Il est essentiel de souligner dès le début, que le sujet n'a pas été choisi pour critiquer l'ethnie par simple curiosité, mais il s'agit ici d'une analyse critique en vue d'améliorer les conditions, dont on traite les fillettes dans le Nord-Ouest de Madagascar, et sur ce conscientiser les gens et les responsables, de ce fait et sur cette pratique.

Problématique :

Face à cette situation, il est important de savoir, est-ce que les jeunes Tsimihety ne sont pas atteints par le sens de l'institution moderne du mot Droit de l'homme ; Droit de l'enfant et tout ce qui s'en suivent ?

Hypothèse :

- Le moletry néglige le droit des enfants au bonheur, à l'épanouissement, à la santé, à l'éducation et donc à leurs existences.
- Cette pratique peut avoir des répercussions sur le développement même de cette région et celui du pays.

Méthodologie :

Documentation :

Pour la réalisation de notre recherche, nous avons procédé à différentes sortes de documentation afin de connaître au préalable les différentes significations et les sens de l'environnement du phénomène à étudier.

Le présent mémoire s'est consacré aux problèmes sociaux auxquels la société Tsimihety est confrontée, la recherche bibliographique a facilité notre tache.

Technique d'enquête :

➤ **Interviews :**

Pour bien mener l'étude, des échantillons de personnes ont été pris dans deux sous-préfectures différentes (Mampikony et Port-Bergé), ainsi que des communes rurales (Bemololo et Bekoratsaka), également dans le Chef Lieu de Région (Antsohihy).

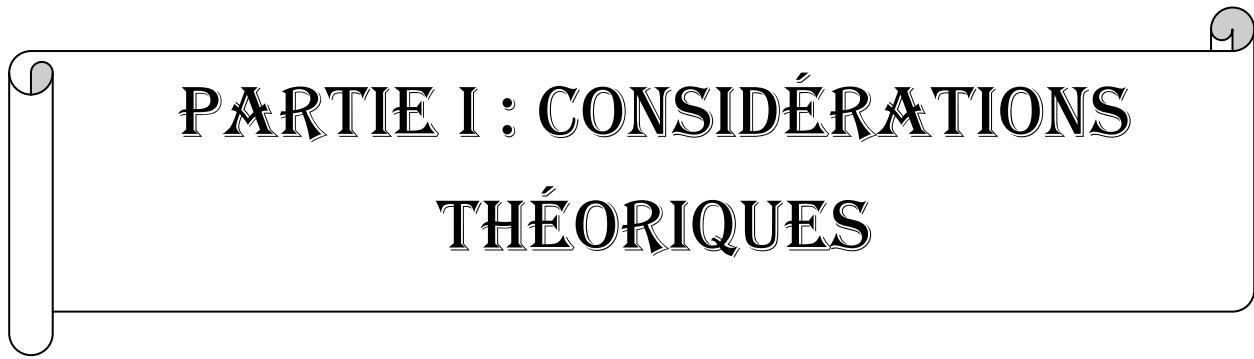
➤ **Observations :**

Durant le déroulement de notre recherche, nous étions obligés de procéder à l'observation participante pour s'assurer de l'authenticité des données obtenues par les interviews, cependant, nous avons élaboré un tableau qui sert de pointage pour l'énumération des nombres des observés correspondant aux résultats de l'observation accomplie.

Cependant nous avons rencontré un nombre de problèmes durant les enquêtes :

- La méfiance de la population ;
- L'insuffisance des ouvrages sur le « Moletry »
- L'éloignement des lieux d'enquêtes...

Pour pouvoir répondre à la problématique, nous allons développer dans une première partie les considérations théoriques, c'est-à-dire, la présentation du sujet de recherche, à travers laquelle nous allons voir la présentation du terrain et de la société à étudier, après nous allons voir la pratique du mariage coutumier dans cette société, suivi d'un accent sur le moletry ; dans une deuxième partie, l'approche pratique du phénomène moletry, en présentant les résultats des enquêtes ,à travers lesquels nous essayerons d' analyser les problèmes qu'apporte cette pratique ; et enfin dans une troisième partie le croisement des données et les réflexions prospectives avec les propositions aux problèmes rencontrés.



PARTIE I : CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

Pour rendre intelligible le réel, il faut tout d'abord partir d'une approche théorique. Cette démarche va nous permettre d'avoir des connaissances préalables sur le phénomène à étudier, d'où la part de la première partie de ce travail qui sera entièrement consacrée à cette considération théorique, elle va nous permettre de parler des propos sur la sociologie juridique ou sociologie de droit et la sociologie de la culture. Cette première partie va aussi nous donner une meilleure connaissance sur le sujet de notre recherche ; alors nous allons voir tout d'abord l'aspect théorique du mariage précoce forcé puis dans un second temps l'historique du moletry.

CHAPITRE I : LA SOCIETE TSIMIHETY ET SA LOCALISATION

SECTION I : PRESENTATION DE LA REGION SOFIA ET DE SES HABITANTS

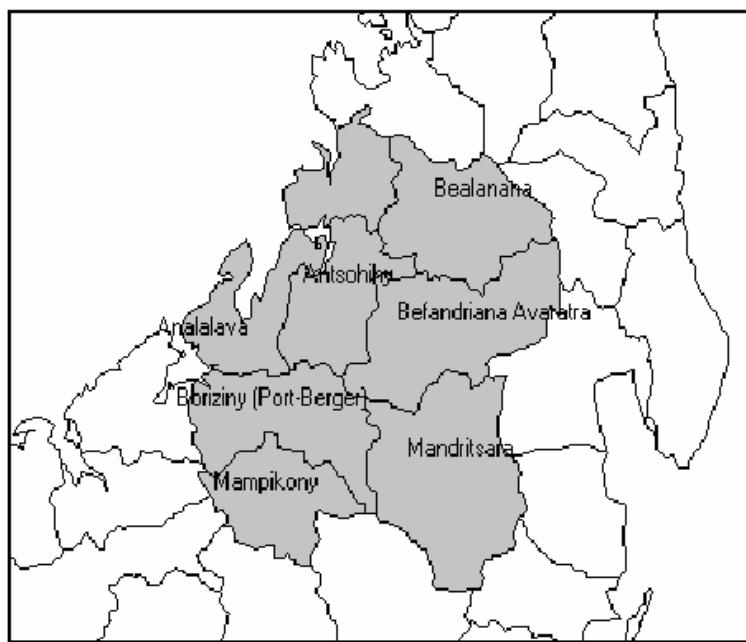
A. PRESENTATION DU TERRAIN D'ETUDE (la région Sofia)

Notre terrain d'étude se trouve sur la côte Nord-Ouest de Madagascar. Elle fait partie de la Province Autonome de Mahajanga. S'étendant entre les 14° et 17° latitudes Sud et 47° et 49° longitude Est, elle constitue un vaste territoire d'une superficie de 52.504 km², soit à peu près 8,5% de la Grande Ile et 33,4% de la province¹.

Le Chef-lieu de la Région, Antsohihy se situe à 440 km environ de Mahajanga, sur la RN6 qui rejoint Antsiranana. Elle est délimitée par les Régions de SAVA et DIANA au Nord, par ANALANJIROFO et ALAOTRA MANGORO à l'Est, par BETSIBOKA au Sud, par BOENY au Sud-Ouest et par le canal de Mozambique à l'Ouest.

Antsohihy	Ambodimadiro, Ambodimanary, Ambodimandresy, Ampandriakalindy, Anahidrano Be, Andreba, Anjalazala, Anjiamangirana I, Ankerika, Antsahabe, Antsohihy, Maroala
Analalava	Ambaliha, Ambarijeby, Analalava, Andriambavontsona, Ankaramy Be, Antonibe, Befotaka, Mahadrodroka, Maromandia, Marovantaza, Marovatolena
Bealanana	Ambalaromba, Ambatoriha, Ambatosia, Ambodiadabo, Ambodisikidy, Ambonomby, Analila, Antananivo Haut, Antsamaka, Bealanana, Beandradezona, Mangidrano, Marotolana
Befandriana avaratra	Ambararara, Ambodimotsos-Atsimo, Ambolidibe Est, Ankarongana, Antsakabary, Antsakanalabe, Befandriana-Avaratra, Maroamalona, Matsondakana, Morafeno, Tsarahonenana, Tsiamalao
Boriziny	Ambanjabe, Ambodimahabibo, Ambodisakoana, Ambodivongo, Amparihy, Boriziny, Leanja, Maevaranohely, Marovato, Tsarahasina, Tsaratanana, Tsiningia, Tsinjomitorakana
Mampikony	Ambohitoaka, Ampasimatera, Bekoratsaka, Komajia, Mampikony, Mampikony II
Mandrirtsara	Ambalakirajy, Ambarikorano, Ambaripaika, Ambilombe, Amboaboa, Ambodiadabo, Ambohisoa, Amborondolo, Ampatakamaroren, Andohajango, Anjiabe, Ankiabe Salohy, Antanambaon'amberina, Antananadava, Antsatramidoladola, Antsirabe Afovoany, Antsoha, Kalandy, Manampaneva, Mandritsara, Marotandrano, Tsaratanana.

¹ Copyright 2013. Région Sofia. Crée par Yasser



Source : ONU/POPMAP

Chef lieu ANTSHOHIHY

Province d'appartenance MAHAJANGA

Districts (Ex- Fivondronana) composants la région: ANTSHOHIHY, PORT-BERGE(BORIZINY-VAOVAO), MANDRITSARA, ANALALAVA, BEFANDRIANA-AVARATRA, BEALALANA, MAMPIKONY

Source: Journal Officiel n: 2915 du 12 juillet 2004

Superficie: 50100 km²

Estimation de la Population en 2004 (source RGPH 1993): 940 678

Densité démographique : 18,8 habitants/km²

Régions limitrophes: DIANA, SAVA, ANALANJIROFO, ALAOTRA-MANGORO, BETSIBOKA, BOENY.

7-1 Population

Informations tirées des projections à partir du RGPH 1993

Projection par groupe d'âges de la population de la région Sofia en 2004

	Homme	Femme	Total
Effectif	469 900	470 900	940 800
Enfants âgés de moins de 6 ans	111 100	109 600	220 700
Population scolarisable (âgée de 6 à 10 ans)	68 200	64 600	132 800
Adolescents âgés de 11 à 14 ans	44 300	42 000	86 300
Individus âgés de 15 à 59 ans	223 100	231 900	455 000
Individus âgés de plus de 59 ans	23 200	22 800	46 000

Source : INSTAT/DDSS

B. LA SOCIETE TSIMIHETY

Groupe ethnique de Madagascar, occupant une partie importante du nord de l'île, correspondant notamment à la région de l'Androna (d'où l'appellation d'Antandrona servant également à désigner ce groupe), de Mandritsara et de Bealanana.



Mme ZATOVONY Fenohasina

A la mort d'un roi Sakalava, ils refusèrent de se couper les cheveux, en signe de deuil et affirmèrent de cette manière leur indépendance. Ils constituent actuellement un peuple d'éleveurs et de riziculteurs, et sont largement répandus dans toute la partie Nord-Ouest de l'Île de Madagascar.

En 2005, le nombre des Tsimihety est de l'ordre de 1 200 000 personnes. Situés plus à l'intérieur des terres, les Tsimihety, les non coupés ont une réputation d'indépendance et de force tranquille.

Le territoire traditionnel tsimihety est enclavé entre celui des Antankarana au nord, des Sakalava à l'ouest, des Betsimisaraka à l'est, et des Sihanaka au sud, c'est-à-dire formé par Mampikony, Boriziny vaovao (Port-Bergé), Antsohihy, Mandritsara, Bealanana, Befandriana. C'est sans doute pour cette raison que, par leur langue et leurs coutumes, les Tsimihety semblent également occuper une situation intermédiaire.

Fondée sur un mode de vie communautaire et dirigée par un ensemble de sages nommé Sojabe, l'ethnie n'a jamais connu une organisation politique en royaume ou en chefferie.

Les Tsimihety ont une croyance totale à l'existence de Dieu, comme pour chaque société Malgache, ils l'appellent « Zanahary » ; ils croient que c'est Celui qui juge et qui gratifie le bien qu'on fait, que ça soit visible ou non.

Cette société possède aussi une croyance partagée par toutes les sociétés de Madagascar, qu'ils ont hérité de leurs ancêtres ; cette croyance est trop bien fondée et encrée dans la tête et dans le sang des Tsimihety, qu'ils ne peuvent pas l'ignorer, des fois ils préfèrent souffrir ou plus encore mourir, plutôt que, de se séparer de leur croyance.

La société Tsimihety donne donc une importance capitale à leur croyance ; les legs des ancêtres sont des richesses à leurs yeux ; en effet, leurs ancêtres sont les êtres qui sont les plus valorisés après le « Zanahary ».

La hiérarchie des croyances Tsimihety donc, comme toute la société Malgache, met en valeur Dieu en première place, puis après les ancêtres, ensuite les personnes âgées, et enfin viennent les jeunes. Cette hiérarchie est respectée, et c'est pour cela qu'à chaque évènement, les Tsimihety disent, « mangataka amin'ny Zanahary sy ny Razana » et puis « mangataka tso-drano amin'ny ray aman-dreny » qui veut dire, demandons la bénédiction de Dieu et les ancêtres avant de demander celle des parents.

En guise d'information, Philibert Tsiranana, le premier président de la République malgache, était d'origine tsimihety.

C. LA VALEUR DE LA CULTURE

Le mot culture est utilisé dans des sens différents. A l'arrière plan de ces divergences de signification, ce sont des problèmes qui sont traités par les différents sociologues. Au sens courant, la culture c'est la connaissance d'un ensemble d'œuvre et de pratiques culturelles ; au sens le plus large, la culture est constituée par tout ce qui n'est pas inné et relève d'un processus social. Ainsi, le groupe sanguin est une donnée biologique naturelle, mais le langage, les valeurs, les façons de vivre sont des traits culturels.

Une culture est alors un ensemble de manières de penser et d'agir, partagé à des degrés divers par des personnes. Ainsi définie, la culture peut être celle de la société globale, mais également celle d'un groupe particulier au sein de cette société. On parle alors de sous-culture.

La coutume c'est l'ensemble des pratiques culturelles transmises par la tradition. On peut donc faire l'analyse de la culture en se basant et se référant sur la coutume. C'est dans ce sens que nous allons analyser le moletry comme étant une partie de la culture Tsimihety.

Si la sous-culture s'oppose à la culture de la société globale, il s'agit de « contre culture ». Essayons d'abord de définir le mot sous-culture et la contre culture.

Sous-culture

C'est une variante culturelle caractéristique d'un sous groupe. La sous-culture comporte des traits culturels communs avec la culture de la société à laquelle elle appartient.

Contre culture

C'est une sous-culture d'un groupe, en opposition avec certains des traits culturels dominants de la société à laquelle il appartient, et qui cherche à faire reconnaître ses propres normes et valeur.

Sur le plan juridique, l'identité correspond au nom, au lieu de naissance, au sexe, à la résidence ; sur le plan sociologique, l'identité est constituée par l'ensemble des caractéristiques et des représentations qui font que l'individu et le groupe se perçoivent en tant qu'entité spécifique et qu'il est perçu par les autres comme tel.

L'héritage culturel est l'ensemble des valeurs, normes, comportements, rapports au savoir d'une société ou d'un individu donnée que ceux qui les ont précédé leur ont légués ; la culture est donc une forme de caractère spécifique à une société donnée qui permet d'identifier la société par rapport à d'autre ; ici il n'y a plus de relation entre culture dominante et culture dominé mais que chaque culture a sa propre valeur et sa propre identité ; le phénomène d'acculturation est donc ici impossible car il n'y a plus de rapport de domination entre les cultures c'est-à-dire que la hiérarchisation des culture n'existe plus, plus de culture de référence, mais que chaque société garde l'identité de sa propre culture. On reconnaît un individu ou une société donnée que par son identité, ses caractères spécifiques ou ses caractères propre à lui.

La valeur culturelle est donc la valeur de la société ; alors si la culture perd sa valeur par rapport à une autre culture, ça veut dire que c'est la société lui-même qui se trouve sans valeur, car elle n'a pas de caractère ni d'identité propre à lui mais veut se référer à celle de la société de référence.

La culture est un point de repère et aussi une méthode pour mesurer le développement et l'évolution de la société ; c'est à travers la culture qu'on peut voir si une société est une société conservatrice c'est-à-dire intégriste ou une société moderniste ; c'est à travers sa culture qu'on peut analyser l'évolution de l'homme ; tous ça pour dire que la culture occupe une grande place pour un groupe ou une société donnée, c'est le cœur et le signe de l'existence, l'origine, le socle de la formation même d'une société ; socle parce que la culture est la base et les règles que les ancêtres ont bien gardé jalousement et légué comme héritage à leurs descendants.

Cependant, la société Tsimihety a certains nombres de pratiques culturelles qui sont spécifiques et qui se différencient des autres pratiques culturelles Malgaches ; mais la pratique culturelle qui est la plus connue, c'est le mariage ; c'est dans ce cadre que nous allons voir ci-après, une généralité sur le mariage avant de parler du mariage coutumier Tsimihety.

SECTION II : Généralités sur le mariage

Accent sur les concepts clés

Avant de définir le mot « Moletry », définissons tout d'abord le terme Mariage, Précoce, Forcé, Enfant et Coutume, choix du conjoint, cohabitation hors mariage, couple, famille, union libre, mariage précoce, mariage forcé.

➤ Le Mariage

- D'après le DICTIONNAIRE de L'ESSENTIEL EN SOCIOLOGIE², le Mariage est une institution reconnaissant socialement l'union de deux conjoints et les liant par des droits et des devoirs réciproques.
- C'est donc l'union légale qui unit (au moins) deux conjoints créant ainsi un lien d'alliance et visant à donner un statut légitime aux enfants nés de cette union. Dans toute société, le mariage³ est d'abord une institution imposant certaines règles sociales qui confèrent sa légitimité à l'alliance, permettant la perpétuation des familles et la socialisation des enfants. La principale de ces règles est la prohibition de l'inceste, complétée par des règles d'exogamie imposant le choix du conjoint hors de son groupe (les limites de ce groupe varient selon les sociétés). Dans certaines sociétés, il existe également des règles de remariage (en cas de veuvage ou de stérilité notamment). On parle alors de mariages secondaires. Il existe enfin des règles relatives à la résidence du nouveau couple, qui peut être patrilocale⁴, virilocale⁵, matrilocale⁶, uxorilocal ou encore néolocale⁷. Le mariage peut par ailleurs relever de la monogamie ou de la polygamie.

² Dictionnaire de l'essentiel en sociologie, 3^{ème} édition, édition Liris, p167

³ Sciences sociales, Coll. « aide mémoire », édition Sirey, p 180

⁴ Mode de résidence dans lequel la femme vient habiter dans la famille du mari

⁵ Mode de résidence de jeunes époux qui doivent habiter dans le village des parents du mari

⁶ Mode de résidence d'un jeune couple, dans lequel l'époux vient habiter dans la famille de sa femme (synonyme : uxorilocal)

⁷ Mode de résidence de nouveaux époux qui n'est celui d'aucun des parents du couple

- D'après LAROUSSE⁸, le mariage est un acte solennel par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par les dispositions juridiques en vigueur dans leur pays, par les lois religieuses ou par la coutume.

- Le mariage est en droit français un contrat civil et solennel par lequel l'homme et la femme s'unissent en vue de vivre ensemble et de se prêter mutuellement assistance et secours sous la direction du mari, chef de famille.

- Pour Emile Durkheim, le mariage est au fondement de la famille conjugale.

- Pour Claude Lévi-Strauss⁹, la famille trouve son origine dans le mariage. Il indique que, quels que soient les types de mariage (par échange, achat, choix libre, choix imposé par la famille, etc.) chaque société opère une distinction entre les unions libres et les unions légitimes, et presque toutes les sociétés mettent très haut le statut matrimonial (avec une certaine répulsion à l'égard du célibat ou des couples sans enfants). Par ailleurs, le mariage ne procède en général pas des individus mais des groupes concernés (famille, lignage, clans, etc.) ; en effet bien que le mariage donne naissance à une famille, c'est la famille ou plutôt les familles qui créent le mariage, comme principal moyen légal d'établir entre elles une alliance : « quelle que soit la manière dont la collectivité affirme qu'elle est intéressée au mariage de ces membres, que ce soit en reconnaissant l'autorité de solides groupes de consanguins ou, de façon plus directe, celle de l'Etat ; il reste que le mariage n'est pas, n'est jamais et ne peut pas être une affaire privée.

➤ Précoce

- prématuré, se passe plus tôt que le temps normal et convenable c'est-à-dire qui se manifeste plus tôt qu'il n'est habituel.

- Mariage précoce : c'est le mariage en avance d'un individu, c'est-à-dire le mariage d'un enfant mineur.

➤ forcé :

⁸ Le Petit Larousse Illustré 1993, p 633

⁹ Sciences sociales, Coll. « aide mémoire », édition Sirey, p 180

Imposé, malgré l'absence du consentement. Obliger quelqu'un à faire quelque chose ou à agir contre son gré. Ce qui est réalisé sous la contrainte, contre la volonté.



Mariage forcé :

- Le mariage forcé peut prendre diverses formes et faire intervenir des situations variées : esclavage, épouse achetée par correspondance, traite des femmes, mariage arrangé, traditionnel ou coutumier, mariage de complaisance, mariage en règlement d'un différend, mariage blanc, *trokosi* (pratique consistant à offrir des jeunes vierges à des prêtres comme esclaves sexuelles en paiement de services ou en guise de réparation), enlèvement de fiancée ou encore mariage pour acquérir une nationalité. Une autre forme est le mariage forcé de personnes handicapées¹⁰ (en anglais), où la victime n'a pas forcément la capacité de donner son plein consentement éclairé ou de consentir à des relations sexuelles conjugales. Il est important de savoir que la force physique n'est pas un élément nécessaire du mariage forcé. Certaines situations peuvent constituer des mariages forcés contractés sous la contrainte, qu'elle soit de nature physique, psychologique, sexuelle ou affective, ou sous l'emprise de facteurs moins perceptibles tels que la peur, l'intimidation, les attentes sociales ou familiales, ou les forces économiques.
- La définition du mariage forcé comprend au minimum l'absence de consentement libre et entier de l'une ou des deux parties. Les lois et les instruments de défense des droits de la personne décrivent généralement le mariage forcé comme une union contractée sans le consentement libre et entier des deux parties.
- La Résolution 1468 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les mariages forcés et mariages d'enfants (2005)¹⁰ définit le mariage forcé comme étant l'union de deux personnes dont l'une au moins n'a pas donné son libre et plein consentement au mariage.
- La Convention des Nations Unies sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages (art. 1.1) et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique [art. 6 (a)], qui disposent tous les deux qu'aucun mariage ne peut être contracté sans le libre et plein consentement des deux futurs époux.

¹⁰ Convention des Nations Unies sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages, art. .1

- Le mariage avant l'âge de la majorité peut constituer une forme de maltraitance à enfant. Le cas d'un mariage forcé dans lequel la personne à protéger a moins de 18 ans relève de la protection de l'enfance. Voir la section sur la protection des enfants, Tostan 2013).

➤ **Le mariage précoce :**

Les parents décident de marier leurs très jeunes filles pour un certain nombre de raisons :

- Certaines familles pauvres considèrent une fille jeune comme un fardeau économique et son mariage comme un indispensable moyen de survie pour la famille.
- Ces familles peuvent penser que le mariage de leur fille-enfant la protège contre les dangers de la violence sexuelle. Elles la confient ainsi aux bons soins d'un protecteur de sexe masculin.
- Le mariage précoce peut aussi être envisagé comme un moyen d'éviter aux filles de tomber enceintes en dehors du mariage.
- **Le mariage précoce est également considéré comme une stratégie économique pour la famille.**

- Le mariage précoce, et donc forcé, comme étant le mariage d'un enfant de moins de 18 ans. La Convention relative aux droits de l'enfant¹¹ définit l'enfant comme étant tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. Dans la mesure où une mineure de moins de 18 ans n'a pas la capacité de consentir valablement à son mariage, les mariages d'enfants sont considérés comme des mariages forcés.

- La Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages. Voir aussi la Résolution 1468 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les mariages forcés et mariages d'enfants (2005)¹², qui définit le mariage d'enfant comme étant l'union de deux personnes dont l'une au moins n'a pas 18 ans et le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique, qui fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les femmes. En outre, la loi doit préciser que les fiançailles et le mariage d'enfant n'ont aucune valeur légale.

- Le mariage d'enfants peut également être inspiré par une certaine discrimination sexuelle. On marie les filles de bonne heure pour s'assurer de leur docilité au sein de la famille de leur mari et maximiser le nombre de leurs grossesses. Certaines sont contraintes à ces unions, d'autres sont simplement trop jeunes pour prendre une décision en connaissance de cause. Le consentement est alors donné par une autre personne au nom de l'enfant. L'enfant n'a pas la possibilité d'exercer un quelconque droit. Pour cette raison, les mariages précoce peuvent être également appelés mariages forcés. Il est difficile de connaître le nombre exact de mariages précoce car il y en a beaucoup qui ne sont ni officiels ni enregistrés.

¹¹ La Convention relative aux droits de l'enfant (art. 1)

¹² La Résolution 1468 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les mariages forcés et mariages d'enfants (2005) [art. 6 (b)]

- Ceci étant dit, les statistiques sont disponibles pour 70 pays et montrent que le mariage précoce a des conséquences tout à fait préjudiciables pour ces enfants, parmi lesquelles :
 - Le refus d'accès à l'éducation : une fois mariées, ces filles ne vont généralement pas à l'école.
 - Des problèmes de santé : il s'agit notamment de grossesses prématuées, qui contribuent à des taux de mortalité maternelle et infantile élevés. Par ailleurs, les adolescentes sont plus vulnérables aux infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH/SIDA.

- La maltraitance : elle est fréquente dans les mariages d'enfants. En outre, il arrive souvent que les enfants qui refusent de se marier ou qui choisissent leur futur conjoint contre la volonté de leurs parents soient punis, voire deviennent les victimes de « crimes d'honneur » commis par leur famille. De nombreuses adolescentes, contraintes à des mariages précoces, sont victimes de violences domestiques prolongées. De plus, les mariages précoce sont souvent suivis de l'abandon des épouses. Ceci plonge les jeunes filles dans une extrême pauvreté et accroît le risque de les voir basculer dans la prostitution.

➤ Choix de conjoint :

- Critères de formation des couples. Dans son ouvrage du même nom, Alain Girard¹³ analyse la question du choix de conjoint et montre qu'en France, en raison du poids des circonstances extérieures, un individu n'a pas des chances égales d'épouser n'importe quel autre individu. Les possibilités de choix sont donc ainsi limitées par divers obstacles : distances physiques et distances sociales notamment, ces dernières tenant à la distribution inégale de la fortune et de l'instruction mais aussi et surtout au pouvoir des normes sociales. La tendance générale est alors celle de l'homogamie sociale.

¹³ Critères de formation des couples, 1964

➤ **Couple¹⁴** :

- Terme venant du latin Copula, lien, liaison. Le mot couple indique une union maritale de droit ou de fait. Les couples cohabitant en France peuvent ainsi renvoyer à trois différentes situations, qui relèvent, à des degrés divers, du contrat de l'institution : le mariage, le concubinage (union libre) ...

La sociologie a longtemps décris la famille nucléaire comme l'unité de base d'une société, le couple étant dans cette logique au service d'une fin procréatrice. Ce n'est que très récemment que la sociologie valorise l'étude du couple lui-même.

- Selon François de Singly, les motifs de la mise en couple évoluent et avec notamment la fin des mariages arrangés et l'accès à l'autonomie financière des femmes, l'amour est devenu le ciment unique du couple. Le rapport distant au mariage, la réappropriation moderne du concubinage, la critique du partage des tâches entre conjoints et de l'autorité du mari font alors partie des conséquences de l'amour : cette logique affective qui s'est insinuée au sein du cercle domestique a imposé également une progressive dévalorisation des rôles et de l'institution.

- Jean Baechler explique ces évolutions du couple par l'avènement d'une modernité marquée par le triomphe de l'individualisme : « il suffit que l'individu reçoive licence de rechercher dans la formation d'un couple, des satisfactions personnelles d'ordre affectif, à l'exclusion de toute considération étrangère à ses intérêts propres, pour retrouver les traits retenus ».

➤ **Cohabitation hors mariage** :

Situation des personnes vivants en couple et partageant le même logement sans être unies par des liens légaux. Ce terme s'est progressivement imposé par rapport à celui de cohabitation juvénile, à partir du moment où les démographes ont pu constater que ce mode de vie en couple se développait à tous les âges de la vie et tendait de plus en plus souvent à devenir un mode d'existence permanent.

¹⁴ Sciences sociales, Coll. « aide mémoire », édition Sirey, p 61

➤ **Cohabitation juvénile :**

Situation de jeunes couples qui vivent ensemble quelque temps avant de se marier. On peut parler de « mariage à l'essai » mais de plus en plus de jeunes couples cohabitent ensemble durablement sans établir de contrat (mariage ou PACS) ainsi qu'en témoigne l'augmentation des naissances hors mariage dont les enfants sont reconnus par leurs deux parents.

➤ **Union libre :**

Aussi connu sous le nom de concubinage, c'est une union de fait, caractérisée par une vie commune présentant un caractère de stabilité et de continuité entre deux personnes, de sexe différents ou de même sexe. Les concubins sont donc unis sans solennité et sans contrat.

➤ **Famille :**

Au sens strict, ça indique un groupe social composé de deux personnes au moins, ayant une résidence commune et unies par des liens de parenté et un réseau de droits et d'obligations (droit de porter un certain nom, droit à l'héritage, obligation alimentaire, obligation d'éducation, prohibition de l'inceste, etc.)

➤ **Famille conjugale :**

Famille fondée sur le mariage et ainsi nommée par Emile Durkheim¹⁵ parce que le mari et la femme en constituent les éléments permanents. Cette forme de famille est, selon Emile Durkheim, le terme d'une évolution au cours de laquelle la famille se contracte à mesure que le milieu social avec lequel l'individu est en relation immédiate s'étend davantage.

¹⁵ Sciences sociales, Coll. « aide mémoire », édition Sirey, p122

CHAPITRE II : LE MARIAGE DANS LA SOCIETE TSIMIHETY

SECTION I : Le mariage coutumier chez les Tsimihety

Pour la société Tsimihety, l'amour, l'union et l'avenir de deux personnes, ne se construisent que sur un contrat de leurs familles respectives.

Cette société, a des coutumes et des traditions spécifiques qui les différencient des autres ethnies du Nord-Ouest de Madagascar ; pour eux, le mariage est une pratique très importante, pour une cohabitation entre deux personnes de sexe opposés, cependant, l'union de deux personnes évolue à travers le temps et l'espace, tout d'abord il y a l'union contractée par les deux familles respectives des prétendants, qu'ils classent d'union légale selon leur tradition ; et puis, il y a l'union illégale, c'est-à-dire, une union issue seulement du consentement des prétendants, sans la bénédiction des familles respectives.

A. LES TYPES DU MARIAGE COUTUMIER

1) Le « jaloko » et le « jombilo »

Si on parle d'union consentie par seulement les prétendants, on peut trouver différentes sortes de cas, à savoir ; si l'union a reçu la bénédiction des deux familles respectives, et que l'homme suit son épouse dans sa maison c'est-à-dire que c'est la femme qui décide de l'endroit où ils vont vivre, ou encore que c'est la maison de la femme, qui va devenir leur demeure conjugale, alors cette union est appelée « vady jaloko » ; par contre, si c'est le cas contraire, c'est-à-dire, que si c'est la femme qui suit l'homme dans sa maison familiale, l'union est dite « vady jombilo ». Il est important de préciser que, dans cette union, celui qui suit l'autre est voué à adorer et plier à toutes les décisions de celui qu'il suit.

2) Mariage arrangé

Pour le mariage arrangé, c'est la famille du jeune homme qui discute avec celle de la jeune fille, pour négocier les termes du contrat de mariage de leurs enfants. Après, les familles procèdent à faire rencontrer les prétendants, pour faire savoir leur futur moitié.

La validation du mariage aux yeux de la société Tsimihety¹⁶

a) La responsabilité des parents

Les parents des conjoints sont les premiers responsables de l'union et de la bénédiction des époux lors de la cérémonie ; et donc par conséquent, tout union sans le consentement des parents, leurs bénédictions, ou leurs présences sauf en cas de force majeur, n'est pas validé par la société, et n'a donc pas d'importance à leur yeux.

b) Validation sur la coutume

i. La famille du jeune homme

La famille du jeune homme qui veut marier leur fils, a le droit d'aller où elle veut, pour lui trouver une épouse.

ii. La famille de la jeune fille

La famille de la jeune fille n'a pas le droit d'aller chercher un mari pour leur fille, elle se contente d'attendre la famille d'un jeune homme qui veut bien demander la main de leur fille.

Donc s'il y a un jeune homme qui épouse une jeune fille sans le consentement de sa famille ou de celle qu'il aime, le mariage ou l'union est invalide aux yeux de la société Tsimihety.

¹⁶ **TONGASOLO Patrice, Fomban-dRazana Tsimihety, page 1 et suivante**

Par contre, si un jour les deux conjoints demande pardon et la bénédiction de leurs parents respectifs, leurs parents peuvent et doivent acceptées, seulement si, les époux apportent avec eux, un ou des bœufs et la dot de la jeune fille en guise de pardon et de la mise en valeur de l'importance de ses parents.

c) La raison et le but du mariage

i. Chez la famille du jeune homme

Il est important de savoir, qu'un jeune homme est libre de sortir avec qui il veut, et avoir des relations sexuelles avec n'importe quelle jeune fille. Avoir plusieurs petites amies est un privilège pour un jeune homme Tsimihety, mais seulement, ses parents craignent que leur fils soit trop distract par ces plaisirs, et soit habitué à cela, et donc n'arrive pas à travailler, et ne pas se soucier qu'il doit nourrir une famille par lui-même un jour.

C'est pour cela, que les parents préparent leurs fils, pour trouver une épouse, et décident eux même de chercher celle qui lui convient, pour son avenir.

ii. Chez la famille de la jeune fille

Les jeunes filles sont bien surveillées par leurs parents, et sont ordonnées de ne pas accomplir des rapports sexuels avec des hommes, avant le mariage, pour éviter un accident de grossesse hors mariage, car une jeune fille qui a un enfant, est difficile à marier parce que les parents des jeunes hommes ne voudront pas d'une jeune fille mère et encore d'un enfant hors mariage comme épouse de leurs fils, ou bien que c'est possible qu'une famille veut bien accepter mais à un prix pas convenable.

B. Pratique du mariage coutumier

1. Avant le mariage coutumier

Après avoir conclus les termes du contrat, les deux familles discutent du jour qui leurs conviennent le plus, pour le mariage, mais la décision dépend du soleil, de la lune, de l'astronome et de l'astrologue, que les familles consultent afin de déterminer le jour et la date favorable pour l'évènement, car les Tsimihety, ont des traditions pour chaque évènement à venir.

La plupart du temps, c'est le mois de Juillet qui est le plus favorable pour le mariage coutumier Tsimihety, car c'est le mois qui succède celui de la récolte du riz ; il y a aussi ceux qui décident de le faire pendant le mois de Septembre.

Pour cette société, le Février est un mois « fady » ou interdit pour ce genre de pratique coutumière, tout comme le jour du lundi, du vendredi et du samedi.

Après avoir décidé du terme du contrat et la date favorable pour l'évènement, les deux parties se mettent dans la préparation ; la famille du jeune homme cherche le « Sarona », qui est un cadeau à offrir à la jeune fille, le jour de son mariage, et qui est constitué de bijou et de vêtements.

A part la dot et les bœufs à offrir, la famille du jeune homme, doit trouver un autre bœuf à la tache blanche sur la tête pour le « Joro » ou la bénédiction, et quelque ingrédient à manger à la veille de l'évènement, c'est-à-dire lors du « Tsimandrimandry ». La famille de la jeune fille quant à elle, prépare le « memo », qui vient du mot « omeo omeo » et qui veut dire donné-donné, qui est constitué d'ustensile de cuisine, des nattes, du lit,... et des outils pour les conjoints, lors de leur cohabitation. Et c'est seulement après ça, qu'ils font le « disa be » où ils pilent le riz pour le jour du mariage.

2. Le jour du mariage coutumier

a) Chez la jeune fille

La nuit du « fangalam-biavy », une fête est organisée chez les deux familles. Le matin, quelques représentants de la famille du jeune homme vont chez la jeune fille, pour faire la demande en mariage. Le mari, c'est-à-dire le jeune homme, reste chez lui et attend.

Une fois que les représentants arrivent chez la jeune fille, un homme est tenu d'annoncer leur venue , à la famille de la jeune fille, et celle-ci envoie quelques personnes pour les accueillir à l'aide de « hosoka » c'est-à-dire des chants et des applaudissements, avant de les inviter à entrer dans une grande maison et leurs offrir à manger ; c'est seulement après avoir mangé, que les représentants du jeune homme font leur demande à l'aide des discours que chaque partie a préparé, cela ce nomme le « sahabo » ou « venti-kabary » pour les Tsimihety.

Avant la fin de la demande, la famille de la jeune fille pose une question sur les termes du contrat, et puis, le frère ou l'oncle vérifie s'ils ont été tenus.

Après cette vérification, la famille du jeune homme offre le « sarona » qu'ils ont préparé et cherche la bonne personne c'est-à-dire celle qu'ils sont venus chercher, pour l'offrir.

La famille de la jeune fille donne leur bénédiction, et c'est après, que l'on cite les règles du mariage coutumier ou le « fehim-badiana » ; toutes les personnes présentes sont les témoins.

C'est seulement à ce moment, que la fille s'apprête à sortir de sa maison familiale, pour rejoindre son mari, quelques personnes, comme sa mère ou sa grande sœur et les hommes qui apportent le « meme », l'accompagnent pour s'assurer qu'elle est vraiment arrivée à destination.

b) Chez le jeune homme

Une fois arrivée dans la demeure du jeune homme, la famille de celui-ci offre à manger à ceux qui ont accompagné la jeune fille, et c'est seulement après qu'ils abattent le bœuf à la place publique, au milieu du village, pour la bénédiction du mariage coutumier ; c'est là que les deux époux sont présentés comme mari et femme devant toute la société.

Une fête est accomplie jusqu'à l'aube pour célébrer l'union ; pendant que la maison conjugale est arrangée, pour accueillir les nouveaux mariés.

Le matin, ceux qui ont accompagné la fille, rentrent chez eux, mais si la fille est encore trop jeune, la mère ou la grande sœur reste encore pour lui montrer son rôle dans sa nouvelle demeure.

SECTION II : Généralité sur le « Moletry »

• Le « Moletry » est un « contrat de mariage » verbal, à l'essai, d'une durée d'un an, soumis à l'approbation du chef de clan. Si le couple arrive à vivre en harmonie durant une année, leur union se poursuit et la dot revient aux parents de la jeune fille. Mais en cas d'adultère, il y a séparation et restitution du « Moletry » (argent et biens en nature) au jeune homme. Ainsi, la jeune fille devient l'objet de véritables négociations. Les parents marient et séparent annuellement leurs filles au gré de leurs intérêts. Le poids de la tradition fait que quasiment toutes les femmes sont soumises à cette règle, généralement dès l'apparition des menstruations ou à partir de 11 à 12 ans.

• D'après TONGASOLO Patrice¹⁷, le Moletry est la dot c'est-à-dire des bijoux, habits, une somme d'argent et surtout des zébus que le jeune homme offre à la jeune fille du fait que celle-ci accepte de l'épouser, mais il précise bien que si la jeune fille commet une faute ou une erreur ou encore qu'elle quitte la maison conjugale avant l'échéance du contrat, tout cela revient au jeune homme. La fille quant à elle doit montrer qu'elle est prête à l'aide de la préparation des ustensiles de cuisine, des nattes, moustiquaires. En cas de séparation précoce c'est-à-dire avant l'échéance du contrat d'union, ces biens peuvent être récupérés ; s'il y a un désaccord à propos du partage des biens, l'affaire sera portée devant le fokonolona qui va le juger ; par contre si le partage se déroule sans problème, alors la séparation se fera entre eux sans intervention. Il est aussi important de préciser que si l'échéance du contrat arrive à son terme, c'est aux époux c'est-à-dire au couple de décider de ce qu'ils vont faire.

• Mr MAHAIZARA ,Président des Sojabe de Mampikony avance que le mariage d'une fille sans « Moletry » serait une honte pour sa famille, pour ses parents et surtout pour la fille en question car ce geste favorisera une négligence de la société, c'est-à-dire que la société lui inspirera aucune confiance et lui confiera aucune responsabilité .Chez les Tsimihety, l'union issue du « Moletry » signifie mariage légitime, et est respectée par chaque membre de la société, les autres formes d'union ne le sont pas.

• D'après le recueil fait par NDRAMITIANA, ex journaliste de la MBS, le « moletry » est le respect et l'honneur que les parents du jeune homme, demandant la main de

¹⁷ Fomban-dRazana Tsimihety, page 47 et suivante

la jeune fille, offrent aux parents de cette dernière. Le « moletry » est donc une convention faite par les deux parties, ou plus précisément par les deux parents, afin que les parents de la jeune fille et ceux du jeune homme acceptent l'union de leurs enfants. Le « moletry » était au départ, zébus et somme d'argent, et ne peut faire l'objet d'autres moyens s'il s'agit de « moletry » observé dans la région Sofia. Donc si l'union a fait l'objet de « moletry », c'est une union qui a été faite avec plein consentement des parents des mariés.

Le « Moletry » est donc une forme d'accord faite entre les parents de la fille et ceux de l'homme pour une durée d'un an. Cela est comparé à un test que doit accomplir la fille ,afin de prouver aux yeux de tous qu'elle est digne d'être une mère, une épouse et un exemple pour la descendance ,c'est aussi fait pour que les époux apprennent à se connaître, car il se trouve que pour la plupart des cas, les époux ne se connaissent pas du tout ; ce sont les parents du jeune homme qui ont choisi la jeune fille. Le « Moletry » aide donc les époux à consolider leur mariage.

A. Historique du « moletry »

Avant d'entrer directement dans le vif du sujet, il est important tout d'abord de savoir quelques précisions sur l'ethnie Tsimihety qui est le pratiquant du moletry, et qui vit dans la région Sofia.

1. Origine du « Moletry » :

L'institution du « Moletry » vient de la valeur et de l'importance de la femme. En effet, la femme a une grande importance dans la société Tsimihety, et donc puisque la femme est importante, elle mérite d'être complimentée; pour montrer l'importance de la femme, on lui offre des cadeaux. D'où la naissance du « Moletry » cette importance est donc valorisée par des richesses comme des bœufs et des bijoux ainsi que des sommes d'argent. Selon son origine nous pouvons énumérer quelques types de « Moletry ».

a) Le « Lova tsy mifindra »

La première forme est le fait que deux parents décident de marier leurs enfants dès qu'ils auront l'âge de pouvoir le faire c'est-à-dire dès que la fille aura sa menstruation ; pour assurer leur avenir et surtout pour préserver la richesse familiale.

b) Le « Sendrasendra¹⁸ »

La deuxième forme est le fait que par pur hasard, le parent du jeune homme aperçoit la jeune fille à l'endroit où elle vit, et décide de demander sa main à ses parents.

¹⁸ Le hasard

c) Le « Tarimy¹⁹ »

La troisième et dernière forme est le fait que deux parents approuvent que la fille, dès son plus jeune âge, plus précisément dès sa 6^{ème} ou 7^{ème} année est confiée à la famille du jeune homme, et attend l'apparition de sa première menstruation pour pouvoir se marier.

2. Eléments caractéristiques du « Moletry » :

a) La dot

La dot est le premier élément constitutif du « Moletry ». Il comprend toujours une somme d'argent et des bœufs.

b) Une somme d'argent

La dot est constituée par une somme d'argent et des bœufs et quelquefois des bijoux. La somme d'argent doit être payée au moment de la célébration du « Moletry ».



Somme d'argent du moletry

c) Des bœufs

Les bœufs sont pour les Tsimihety les vraies richesses . Ils pensent que ce sont les biens les plus précieux qui puissent exister. Ils peuvent être donnés après quelques jours, quelques semaines, voire même quelques mois. L'essentiel est qu'ils soient offerts avant l'échéance.



Bœuf pour le moletry

¹⁹ Le fait de prendre soin de la future bru dès son plus jeune âge

d) Durée du « Moletry »

Le contrat de « Moletry » est à durée d'un an. Après l'échéance il appartient aux époux de décider de leur sort. Soit de continuer leur union, soit de se séparer. La suite ne constitue plus un « Moletry ». C'est uniquement une année.

3. Aspect du « moletry »

Le « moletry » a un caractère forcé, c'est-à-dire même s'il s'agit de leur propre avenir et de leur mariage, dans cette pratique, les jeunes Tsimihety n'ont pas leur mot à dire, car dans cette ethnie, les enfants n'ont droit à la parole et à la décision, ils n'ont pas la possibilité de s'exprimer, de dire si ils approuvent ou pas la décision de leurs parents ; dans cette pratique, le consentement des jeunes qui vont se marier n'est pas mis en valeur, quoi que ce soit la décision prise par les parents de chaque côté, les jeunes prétendants doivent l'accepter sans contestation. Ici l'autorité des parents reste absolue.

Depuis leur jeune âge, plus précisément dès leur 6^{ème} année, les enfants Tsimihety sont éduqués à jouer avec de la boue en forme de zébus si c'est un garçon ; on lui inculque que c'est une possession extrêmement valseureuse donc il faut en prendre soin, Cela a été fait pour qu'ils apprennent à apprécier et à aimer les bœufs, et surtout pour qu'ils sachent comment en prendre soin , quant-aux fillettes, les parents font en sorte qu'elles s'attachent à des poupées qu'elles fabriquent elles mêmes avec un tronc de bananier , et de faire comme si c'était un vrai bébé ,elles apprennent à les consoler, à les nourrir et à les habiller. Ils font cela afin que les fillettes commencent déjà à s'habituer à élever des enfants, car ce serait leur rôle quand viendra le jour où elles auront des enfants. A part les poupées, les fillettes jouent également avec des dînettes avec lesquelles elles apprennent à cuisiner, car c'est l'obligation d'une femme envers sa famille.

Il est à préciser dans certaines définitions du « moletry » que dès l'apparition de la première menstruation de la jeune fille, ses parents peuvent faire le choix de marier leur fille sans se soucier de son âge. Souvent les enfants Tsimihety surtout les jeunes filles, se marient la plupart du temps avant qu'elles n'atteignent leur 18^{ème} année, c'est-à-dire quant-elles sont encore mineures.

La coutume Tsimihety liée au « moletry » dont il est ici question, ne fixe pas d'âge légal pour pouvoir contracter le mariage. Le contrat est ici marqué par la présence d'un écrit.

B. Conception moderne du moletry

Au départ le moletry avait comme toutes les coutumes une bonne intension, c'est-à-dire des pratiques qui avaient le but de consolider et harmoniser la société ; c'était un moyen permettant aux époux d'assurer une relation durable, car cette pratique a été conçue comme une phase de test pour les deux prétendants. Le couple apprend à se connaître mieux, et la fille est remise en question puisque pour être une mère de famille, il faut le mériter.

Avec le temps, la perception de cette pratique a changé, car le but et l'objectif principal ne sont plus les mêmes.

1. Cause du changement de la perception du « moletry »

De nos jours, le monde évolue et les gens avec, la région Sofia est devenue un lieu de rencontre de tous les « foko » malgaches, on y rencontre presque toutes les tribus de l'île car les gens qui viennent d'autres régions viennent s'y installer. De ce fait la perception de cette pratique devient multiple ; le « moletry » est devenu un moyen pour les parents d'obtenir de l'argent et d'avoir des biens ; ils abusent de la durée contractuelle du « moletry » pour soutirer les biens d'autrui.

C'est donc le fait que ce ne sont plus les vrais Tsimihety qui habitent la région, mais des Tsimihety métissés ; qui fait que cette pratique n'est plus perçue comme avant.

2. Manifestation du changement de perception

Le changement de perception se manifeste à la fois au niveau du sens ; du but et de l'objectif du « moletry ».

Cette pratique avait au début comme sens, la valorisation de la femme et la manifestation du respect et de l'honneur des parents de la jeune fille, futur épouse car le « moletry » est conçu comme étant une période d'essai, surtout pour la jeune fille ; qui doit prouver dans une période définie, qu'elle est digne de confiance et obtiendra en titre de cadeau, la dot.

La période d'essai avait pour but de rendre solide, efficace et durable l'union car cette pratique a été établie pour tester les filles, car pour être mère de famille, il faut en être digne ; les époux apprennent à se connaître, car il se trouve qu'en majorité, les époux ne se connaissent pas du tout, mais ce sont seulement leurs parents respectifs qui ont décidé de les unir.

Mais depuis l'arrivée des autres gens venant des autres régions, le « moletry » n'a qu'une valeur matérielle ; les parents se servent de la durée contractuelle et utilisent leurs filles pour avoir de l'argent et des bœufs de ceux qui demandent la main de leurs filles. Il y a lieu qu'une fille peut se marier tous les ans.

SECTION III : Attachement au « Moletry » (mentalité des Tsimihety)

A- La cause primaire de l'attachement au « Moletry » chez les Tsimihety

Les Tsimihety s'attachent au « Moletry », une raison de cet attachement est que c'est à la fois une coutume et une croyance au sein de cette société.

La coutume est une chose qui se respecte dans la communauté Malgache, ici le « foko » Tsimihety en est un exemple concret ; les Tsimihety pratiquent le « Moletry » comme étant une coutume léguée par leur ancêtre, car pour eux les héritages des ancêtres sont essentiels, donc ils ont le devoir de s'y attacher et de leur donner une valeur inestimable.

Comme tous les Malgaches, les Tsimihety croient en Dieu et aussi au razana, ils croient surtout au fait que les razana aident les vivants, c'est pourquoi ils ont tendance à appeler ceux-ci lors des bénédictions et des différents rites, ils ont un endroit réservé qu'ils appellent « Fisoronana » qui signifie « lieu de sacrifice », pour appeler les esprits des ancêtres dans tout ce qu'ils font. Comme le « Moletry » est une coutume pratiquée par les razana donc il est important de ne pas le négliger pour montrer leur respect, et donc pour recevoir la bénédiction et la protection des ancêtres.

On peut tirer donc, que cette pratique est très importante chez les Tsimihety du fait qu'elle peut garantir la protection auprès des ancêtres; il est aussi essentiel de préciser d'après cela l'importance des parents car sans eux ils n'auraient pas vu le jour donc cela mérite un certain nombre de respects ; ce respect se montre dans une des caractéristiques du moletry c'est-à-dire la dot en contre partie de leur bénédiction, car d'après ce « foko », sans la bénédiction des parents, les époux rencontreront sans doute des difficultés dans tout ce qu'ils entreprennent et surtout dans leur union. La bénédiction des parents et des ancêtres est très précieuse dans cette société, il faut toujours avoir leurs bénédictions avant d'entamer quoi que ce soit.

B- La cause secondaire de l'attachement au « Moletry » chez les Tsimihety

Cette société a une mentalité spécifique, elle s'attache abusivement à la richesse. En effet les Tsimihety sont des nomades, ils se déplacent avec le but de trouver des richesses, c'est ce qui explique la présence des bœufs dans le « Moletry » car ces animaux s'adaptent au mieux à leur mode de vie. De nos jours nous pouvons encore apercevoir cette mentalité qui fait elle aussi partie des legs de leurs ancêtres, les Filles Tsimihety donc ne se marient en majorité que pour l'argent, c'est-à-dire que le mariage est donc un moyen efficace d'obtenir des biens, elles font tout pour se procurer de l'argent de leur soit disant mari, pour enfin en finir avec cette union et pouvoir rentrer chez ses parents avec les biens que le couple a réussi à acquérir depuis leur union, et si le mari veut que son épouse retourne auprès de lui, il doit encore offrir des biens pour tout recommencer à zéro.

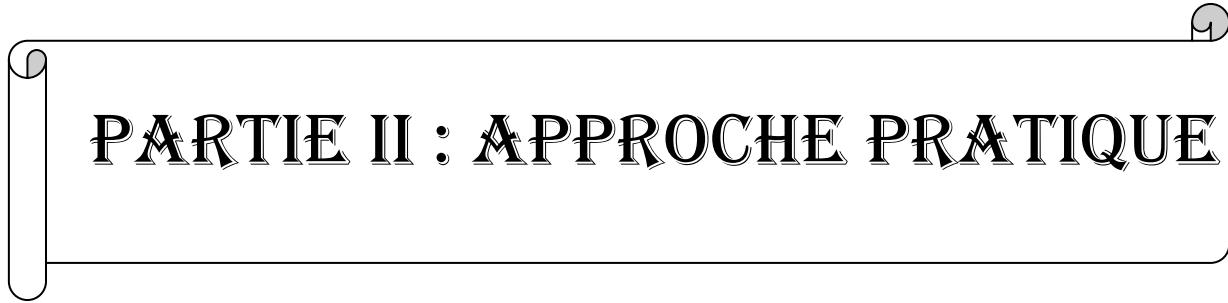
Il est bien nécessaire de noter que cette situation peut se reproduire à chaque dispute ; ce fait explique l'appellation « valizy mena » ou « valise rouge » qui est due à leur mentalité et qui était au début causé par l'égoïsme des parents des jeunes filles depuis l'existence de la dot ; la plupart des cas ce sont les parents de la jeune fille qui la poussent à agir contre son soi disant mari. La couleur rouge est appréciée par les Tsimihety, puis valizy car elles ne restent pas longtemps dans un même endroit.

A partir de ce fait, on peut bien constater que les Tsimihety s'attachent catégoriquement aux biens matériels.

Dans cette première partie, nous avons pu proposer la présentation de notre terrain avec, en fin de présentation, une description assez détaillée du terrain d'enquête dans ses particularités.

Le début de la présentation brossé, les grands axes de la formation sociale à l'échelle d'une circonscription plus grande et au sein de laquelle évolue le terrain délimité par le thème (commune, district, région...).

Maintenant, passons à la deuxième partie de notre recherche, c'est-à-dire l'approche pratique du phénomène moletry, car le concept de monographie est uniquement une indication méthodologique pour nous amener à procéder à des enquêtes objectives de terrain comme support empirique de nos analyses.



PARTIE II : APPROCHE PRATIQUE

Les faits sociaux sont des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieur à l'individu et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel elles s'imposent à lui.

La spécificité de la sociologie est de chercher l'explication de la vie sociale dans la société elle-même. La cause déterminante des faits sociaux doit être recherchée dans d'autres faits sociaux.

Pour que cette recherche soit scientifique, il faut considérer les faits sociaux comme des choses, il faut écarter systématiquement les prénotions, les idées reçues que le chercheur peut avoir sur la réalité sociale.

Le but de l'analyse sociologique est de comprendre des phénomènes sociaux, d'identifier les problèmes et de trouver des remèdes.

Comme l'affirmait Emile Durkheim, un fait social doit être recherché dans le social, c'est-à-dire dans la société ; c'est dans ce sens que nous avons effectué la collecte des données que nous avons pu exécuter grâce à une enquête sur terrain à fin d'identifier, de comprendre et de trouver les remèdes aux problèmes sociaux existants.

Après avoir fait une approche théorique de l'objet d'étude, dans cette deuxième partie du travail de recherche, il nous est nécessaire d'aborder le coté pratique, ce qui veut dire les résultats du travail sur terrain seront étudiés et interprétés, pour apporter plus d'explication ; dans un premier temps nous allons parler un peu des données que nous avons pu récolter de notre recherche, puis dans un second temps nous allons essayer de voir la corrélation entre les données obtenus.

CHAPITRE III : La réalité du moletry dans la région Sofia

Cette partie va nous montrer le côté pratique de notre recherche, ici nous allons voir tout d'abord, les données que nous avons pu récolter de cette enquête sur terrain ; puis nous allons voir les réponses aux quelques questions que nous avons posé.

SECTION I - : Enquêtes

Pour illustrer ce fait, des enquêtes ont été menées auprès des parents et des époux pour pouvoir mesurer à la fois l'attachement des Tsimihety à cette coutume et son importance à leurs yeux.

TABLEAU N° 1 : PERCEPTION DE LA PRATIQUE DU « MOLETRY » PAR LES PARENTS

Parents	Effectif	Le moletry est une bonne pratique	Le moletry représente un problème
Mère	15	15	00
Père	15	15	00
Total	30	30	00

Source : enquête personnelle, 2013

On peut voir à travers ce tableau n°1 que dans les 30 personnes qu'on a pu prendre comme échantillon, tous, c'est-à-dire 15 hommes et 15 femmes et donc 100% des parents enquêtés dans cette société pensent que le moletry est une bonne pratique, par contre personne ne pense que cette pratique représente un problème. Ici on peut préciser que d'après le point de vu de la population, le moletry est très important aux yeux des Tsimihety. Ces chiffres traduisent l'importance de cette pratique dans cette société et leur volonté de ne rien changer dans ce rituel car selon eux, le fait de pratiquer cette coutume ne représente que des aspects positifs pour les parents, pour les époux, pour toute la famille et enfin pour la société toute entière.

TABLEAU N° 2 : PERCEPTION DU « MOLETRY » PAR LES PRETENDANTS

Epoux	Effectif	Bonne pratique	Existence de lacunes	Aucun avis
Femme (fille)	05	03	00	02
Homme	05	04	00	01
Total	10	07	00	03

Source : enquête personnelle, 2013

On a pu voir d'après les enquêtes qu'on a pu effectuer auprès des époux, que sur les 10 personnes prise comme échantillon, 03 femmes (filles) sur 5 et 04 hommes sur 5 ; donc 07 sur 10 ou 70%, pensent que cette coutume est une bonne pratique que l'on doit suivre, car elle n'apporte que de bonne chose sur chacun et sur toute la société ; tandis que 02 femmes (filles) sur 05 et 1 hommes sur 05 ; donc 03 sur 10 c'est-à-dire les 30% n'ont pas d'avis à donner sur ce fait ; mais il est essentiel de préciser que dans c'est 10 échantillons pris, il y a eu 00 personnes c'est-à-dire 0%, qui pense que le moletry représente une lacune.

Après avoir vu le tableau n°1 et n°2 sur l'importance de cette pratique aux yeux des Tsimihety on a pu déduire que non seulement le moletry constitue la base d'une formation de couple ou de l'union de deux personnes, mais cette pratique est aussi une forme de principe, de règle pour chaque individu à laquelle la société Tsimihety accorde une importance capitale car cette pratique est aussi un signe de respect et d'honneur aux yeux des parents et la clef de la bénédiction des ancêtres. Le moletry est donc une pratique qui recouvre en elle un certain nombre de valeurs que cette société respecte et considère comme la clef de la richesse ; de la réussite d'une union ; la reconnaissance des ancêtres ; la bénédiction des parents ; la prospérité ; le respect des membres de la société ... et donc de l'harmonie d'un couple. Le moletry est aussi considéré par chaque individu comme un devoir que tôt ou tard chacun doit accomplir afin de construire une famille à l'abri des malheurs, de la honte et du mépris de la société.

TABLEAU N°3 : NOMBRE DES ELEVES AU NIVEAU DU CEG DE BEKORATSAKA

SEXES	CLASSE				
	6ème	5ème	4ème	3ème	Total
Garçon	112	52	40	18	222
Fille	20	15	10	04	49
Total	132	67	50	22	271

Source : CEG Bekoratsaka, 2013

On a pu voir à travers les enquêtes qu'on a pu effectuer auprès du directeur du CEG de BEKORATSAKA et les enseignants qu'on a pu trouver que, comme nous pouvons voir aussi à travers ce tableau, la majorité des enfants qui étudient dans cet établissement situé dans cette région, ne terminent pas la classe secondaire.

Ce tableau nous montre que sur les 100% des élèves inscrits en classe de 6^{ème}, presque la moitié de ces élèves abandonnent l'école et seulement les 50% restent et continuent en classe de 5^{ème}, puis ces quelques élèves, en allant en classe plus élevée diminuent et c'est seulement les 38% sur les 100% des élèves inscrits en 6^{ème} qui continuent et s'inscrivent en classe de 4^{ème}, et en fin c'est seulement les 16% de ces élèves c'est-à-dire de ceux qui sont inscrits au début qui restent et évoluent en classe de 3^{ème}. Ce tableau nous montre donc que sur les 100% des élèves inscrits, seulement les 16% finissent leurs études jusqu'en classe de 3^{ème} et donc les 84% quittent l'école.

La principale raison qui explique cette tendance à abandonner l'école dont sont victimes la plupart des enfants est le poids de la tradition. Cette réalité constitue un facteur de freinage pour l'éducation des enfants de cette région, quel que soit leur sexe, mais il est essentiel de préciser que selon les enquêtes, ce sont ceux de sexe féminin qui sont les plus touchés. En effet, plus les enfants montent en classes supérieures, plus ils quittent l'école.

D'après les enquêtes effectuées auprès des enseignants qu'on a pu croiser, les enfants et surtout les jeunes filles fréquentent moins l'école que les jeunes garçons, il y a même ceux qui ne sont jamais allés à l'école.

Du fait du moletry, de jeunes enfants quittent l'école, dont la plupart à l'âge de dix ou onze et ceux pour différentes raisons

L'abandon scolaire en raison de l'éloignement des écoles

Les écoles se trouvent des fois dans des villages qui se trouvent dans des zones enclavées. Ainsi, beaucoup d'enfants se trouvent dans une situation d'être obligé de quitter l'école en raison de l'éloignement.

Pour le cas de Monsieur X1, sa fille avait 14 ans quand il l'a fait marier. Il a affirmé que lui-même âgé de 40 ans n'a jamais fréquenté l'école. Habitant environ à 8 km de Mampikony, la famille a décidé de ne plus envoyer la fille à l'école depuis le passage d'un cyclone. Alors, la famille n'avait plus le choix que de prier pour que quelqu'un vienne demander la main da la fille. Le père a bien affirmé que « sitrany ahay ahazoagna raha ».

L'abandon scolaire en raison de l'insuffisance des enseignants et des écoles

L'insuffisance des instituteurs ne motive pas les parents à envoyer leurs enfants à l'école et préfèrent les faire marier. Encore une fois le moletry en sort vainqueur.

Dans le district de port-bergé, la commune d'Ambodisakoana dispose de 8 écoles primaires publiques ou EPP dont deux ont été fermées (EPP d'Ambojobe et l'EPP d'Antanambao). Cette commune possède aussi deux écoles privées confessionnelles du FLM à Ankazomena et à Ambararatibe.

Dans l'EPP, il est enregistré 873 élèves encadrés par douze enseignants. Le système d'enseignement est marqué par un faible niveau d'équipements pédagogiques et un ratio maître / élève trop lourd (73 élèves par maître) alors que la norme est d'environ 45 élèves par maître.

L'abandon scolaire pour le mariage

Monsieur X, directeur du CEG de Bekoratsaka a bien insisté sur le fait que les enfants quittent l'école pour quelque chose d'autre. Il a bien précisé que durant une année scolaire, plus de quatre à cinq jeunes filles ont affirmé d'avoir quitté l'école pour le moletry dont la plupart étaient en dessous de la classe de 4^{ème}.

L'abandon scolaire pour des raisons financières

La taille moyenne des ménages de cette région, est de neuf à dix enfants. Les fillettes attendent alors que quelqu'un vienne demander leurs mains. Il y a même des cas où la fille quitte l'école en cours de l'année scolaire car le moletry est prioritaire ; l'enfant qui quitte la maison est considéré comme une charge de moins, c'est-à-dire une dépense de moins.

C'est surtout au niveau des parents que le problème se pose du fait du manque d'intérêt pour l'éducation. En effet, 99% des parents enquêtés trouvent que le moletry est une bonne pratique car elle permet d'avoir de l'argent et aussi des bœufs. Marier leurs enfants de bonne heure c'est-à-dire préocurement leurs permettent, surtout les jeunes filles, d'éviter les problèmes de bêtise dans lesquels les jeunes filles s'exposent, elles suivent des hommes sans qu'ils, c'est-à-dire les parents, obtiennent des présents ou des signes de respect et d'honneur car selon eux, sans leur faire attention et occupation, elles n'auraient pas pu arriver à ce stade de leur vie et aussi qu'elles n'auraient pas vu le monde ; et donc comme signe de remerciement, ils ont droit à un ou quelques présents.

TABLEAU N°4 : nombre de naissance au service de la Maternité de Mampikony

Mois	AGES						Total
	13ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et plus	
Mai	1	3	7	3	8	54	76
Juin	0	1	6	5	3	75	90
Juillet	4	3	6	7	10	116	146
Aout	0	2	2	8	7	72	91
Total	5	9	21	23	28	317	403

Source : Maternité de Mampikony, 2013

Ce tableau n°4 nous montre le nombre d'accouchements des habitants de Mampikony durant 04 mois (du mois de Mai jusqu'au mois de Août) qu'on a pu obtenir auprès de la maternité de Mampikony ; il est important de noter qu'ici les femmes accouchent dès même l'âge de 13 ans, et que le nombre d'accouchement augmente avec l'âge des femmes ; d'après les enquêtes faites auprès des sagefemmes de cette maternité, cette hausse du taux d'accouchement des jeunes filles de 13 à 17 ans est peut être causée par un rapport sexuel précoce des jeunes filles de cette région.

Cette pratique affecte aussi l'éducation des enfants de cette région, c'est la raison pour laquelle nous affirmons que le « Moletry » viole un certain nombre de droits de l'enfant, il limite l'accès des enfants de cette région à l'éducation ; on peut voir cela dans le tableau n° 3 contenant des données que nous avons recueillies auprès du directeur de l'EPP de Bekoratsaka.

Nous avons effectué quelques témoignages dans le fokotany de Bemololo dans la commune rurale de Tsarahasina, District de Port-Bergé pour illustrer les caractéristiques du mariage par le biais du Moletry.



Enquête n°1 : (sœur d'une jeune fille victime)

Sa sœur de 16 ans étudiait à Tsarahasina après avoir eu son CEPE. Celle-ci avait eu une histoire avec un jeune homme qui venait du même fokotany qu'elle, c'est-à-dire Bemololo;ces jeunes ont eu un rapport sexuel et la jeune fille est tombée enceinte. Vu qu'ils venaient tous les deux du même Fokotany, il était donc plus facile de faire des arrangements afin que le jeune homme épouse la jeune fille

Enquête n°2

Mr X a un fils de 19 ans qui était sorti avec une jeune fille de 15 ans ;cette dernière était tombée enceinte et elle venait de la commune rurale de Tsarahasina ; la relation de ces jeunes n' était qu'une simple relation, mais dès que les parents de la jeune fille étaient au courant de cela, ils ont décidé d'affirmer la grossesse de leur fille et de forcer le jeune homme à l'épouser ;le fils de Mr X a refusé donc ils l'ont menacé de porter plainte contre lui pour détournement de mineur, alors le jeune homme a fini par céder et accepter son union avec la jeune fille.

Enquête n°3

L'année dernière j'avais 16 ans, je suis sorti avec une fille de 14 ans, et quand ses parents étaient au courant de notre relation, ils m'ont obligé d'épouser leur jeune fille, après réflexion, j'ai constaté que j'étais trop jeune pour me marier, en plus je n'avais même pas de travail, je ne sais comment faire vivre mon épouse donc j'ai refusé. Ils ont porté l'affaire auprès des Fokotany puis ils ont menacé de porter plainte devant le tribunal et m'emprisonner par la suite. Vu la situation, je n'avais plus le choix, alors nous avons fixé le prix du « Moletry ».

Ces témoignages montrent que les hommes sont effectivement victimes de pressions. Les parents de la jeune fille les obligent à l'épouser, les menaces de les envoyer en prison, comme l'a bien dit Monsieur X qui en a été victime.

SECTION II : LE MOLETRY ET SES DANGERS

A- SUR LE PLAN SANITAIRE

I. Le danger sur les enfants victimes de cette pratique

1. Le moletry constitue un problème pour la santé physique des victimes

Dans cette pratique coutumière, à part la probabilité d'une mort, nombreuses sont les menaces et ce non seulement vis-à-vis de la mère mais aussi de celui de l'enfant.

A. Problème de santé sur le physique de la jeune fille mère

a) La mort

Selon l'enquête que l'on a pu accomplir auprès de la maternité de Mampikony, Madame RAMIATRIKA Mananjaraosoa Landy, sagefemme, a affirmé, que les jeunes filles âgées de dix huit ans n'ont pas encore l'effort expulsif nécessaire pour un accouchement.



Manarintsoa Kamisy

Les grossesses des jeunes filles des moins de dix huit ans sont classées dans les facteurs de risques, et c'est pourquoi il est précisé qu'il est obligatoire de référer ces jeunes filles dans des lieux où il y a des ventouses ou bloc opératoire (Antsohihy ou Mahajanga).

Comme par exemple à Mahajanga, les jeunes filles moins de dix huit ans, c'est-à-dire les jeunes filles mineures qui doivent accoucher sont directement et obligatoirement être opérées même si elles ont des bassins très larges. La situation des filles mères est très délicate et le fait d'enfanter très tôt est risqué car cela pourrait entraîner la mort de la mère.

b) Le traumatisme et dystocie

La jeune fille pourrait ne pas mourir mais sûrement être victime de traumatisme, c'est-à-dire qu'elle pourrait avoir une fracture du bassin à cause de la précocité de l'accouchement que son corps d'enfant ne peut encaisser.

A part le traumatisme, la jeune fille pourrait s'attendre également à une dystocie, c'est-à-dire un accouchement difficile. Il serait également possible que la jeune fille mère fasse une fausse couche qui serait due à des anomalies chromosomiques.

B. Santé du bébé

Les enfants nés de cette pratique, peuvent avoir un certain nombre de problèmes, ils pourront mourir à la naissance ou être victime d'une mal formation ; une malformation congénitale est ce qui est présente à la naissance sans être ni héréditaire ni génétique ou encore être victime d'une naissance prématurée.

2. Le moletry constitue un problème psychologique pour l'enfant

C'est difficile de trouver en ce jour une définition universelle de la violence psychologique.

La violence tout d'abord, au sens courant, caractérise l'usage de la force physique ou mentale afin d'imposer sa propre volonté à celle d'autrui.

Comme toute forme de violence qu'on peut trouver dans le cadre d'une relation, la violence psychologique appelée aussi parfois « cruauté mentale », est un abus de pouvoir et de contrôle.

Comme nous avons pu voir, les jeunes sont contraints d'accepter ce que leur parents décident ,il est nécessaire de déduire que cette acceptation est accompagnée d'une pression psychologique, qui porte atteinte à la personnalité de l'enfant dans l'avenir, On peut donc dire que le « Moletry » représente une forme de violence morale même si la plupart du temps elle n'est pas visible, cette violence est importante, elle dure même plus longtemps que les violences physiques dans la vie de ces enfants .

Le fait de se « marier » contre leur volonté, risque de provoquer chez les enfants un manque de joie de vivre. La plupart du temps, ces violences peuvent aussi perturber la sécurité de ces enfants et favorise donc la perte de leur identité propre.

Puisque les futurs époux sont contraints d'accepter la décision de leurs parents respectifs, il revient à dire que l'acceptation de leur union s'était accompagnée d'une pression psychologique : la crainte révérencielle.

Cette violence morale que représente le moletry porte atteinte à la psychologie des enfants. Car l'effet, bien qu'elle ne soit pas visible, peut causer un sentiment de peur, de honte, et même de malédiction ; c'est-à-dire que l'enfant atteint de la violence morale se trouve avoir un sentiment que l'amour n'existe pas, ou qu'elle ne soit pas digne d'être aimé par quelqu'un ; on peut donc déduire que ça constitue un handicap moral pour les enfants victimes.

Il est important de préciser ici que la blessure morale peut se montrer plus dévastatrice qu'une blessure physique car c'est difficile de la soigner, vu que c'est une forme abstraite d'une maladie mais c'est réel et donc difficile à atteindre car c'est aussi une maladie située dans une zone très profonde de l'enfant.

Cette blessure a affecté toutes les zones, le repère, la confiance, les valeurs, les images que l'enfant s'est construit depuis sa naissance, sa vision de la réalité, ses raisons et donc c'est son existence tout entière qui est remise en question.

3. Les effets du problème psychologique des enfants

a) La perte d'un sentiment de sécurité

La famille vit dans un cadre matériel qui est la maison, qui est très valorisée par les Malgaches ; elle est le lieu où les membres de la famille aiment se réfugier, se retrouver, où ils se sentent chez eux, là où ils ressentent le sentiment d'appartenance à une même famille. Aussi modeste soit-elle, la maison est un des symboles de la cohésion familiale, la cohabitation ensemble des membres d'une famille, n'est pas seulement une tradition, mais aussi pour des raisons de sécurité.

La famille joue un rôle primordial dans l'existence d'un enfant, elle est l'unité de repère, de référence et de protection pour lui ; mais à cause de cette violence psychologique affligée à l'enfant, il se trouve qu'il est désorienté c'est-à-dire se perd dans sa vision ancienne de la réalité et sa vision actuelle des faits ; il se trouve donc face à un sentiment de peur et donc d'insécurité.

Comme l'affirme Maurice TIECHE²⁰, « le foyer est l'abri par excellence de la tendresse et de l'amour ; il faut que chaque membre de la famille fasse briller sa petite lumière joyeuse et consolatrice pour qu'il rayonne, à l'intérieur d'abord, puis au loin, dans la société et dans le monde ».

Donc, à cause de cette pratique, c'est-à-dire le moletry, l'enfant se trouve sans abri car l'amour et la tendresse lui ont tourné le dos et sa lumière risque donc de s'éteindre.

b) **La perte de l'amour propre**

On a bien vu à travers les définitions et les descriptions qu'on a pu voir dans notre présente recherche que dans certains cas, voire même la majorité, les époux ne connaissent pas leurs futures compagnes, car ce sont les parents qui s'arrangent pour cette union.

Ici donc le fait de se marier sans la volonté et le consentement, risque de provoquer chez les conjoints un manque de joie de vivre si celui ou celle que leurs parents ont choisi ne leurs conviennent pas. En effet, ils vivent ensemble sans avoir fait connaissance. Il n'y a donc pas d'amour.

Pourtant la famille doit être un espace qui procure de la joie pour chaque membre et surtout pour les enfants car pour s'épanouir et prospérer, l'être humain a besoin d'un minimum de bonheur et de tendresse. Le foyer, justement donne à ceux qu'il réchauffe de sa flamme l'occasion de rire, de se détendre, de dire ce qu'on pense avec certitude d'être compris et de bénéficier d'une parfaite indulgence car la famille n'est pas seulement un ensemble de liens biologiques, mais également un ensemble de relations sociales et aussi parce que la famille est un lieu d'apprentissage affectif, c'est à l'intérieur de cette institution qu'on apprend à aimer le bien et à haïr le mal, c'est dans la famille que s'effectue l'éducation des sentiments.

²⁰ La guide pratique d'éducation familiale, page 65

c) **Le manque de solidarité dans la cellule familiale**

La famille ne peut pas être analysée, ni définie comme un simple phénomène biologique. Si tel était le cas, une même relation biologique correspondrait à une même relation sociale, quelle que soit la société, quelle que soit l'époque; la famille est également un fait social, parce qu'elle assure plus ou moins selon les sociétés, un certain nombre de fonctions sociales. C'est aussi, un lieu de relations affectives (d'amour, solidarité...), et un lieu de socialisation de l'enfant.

C'est-à-dire que la famille doit être un groupe social inséré dans une société donnée ; comme le dit Emile DURKHEIM²¹, c'est le résultat de l'organisation sociale.

L'etroitesse des liens familiaux est encore exprimée par la famille typiquement Malgache. Elle se traduit notamment au sein de la cohabitation des membres de la même famille dans une maison. En effet, pour la société Malgache, la notion de famille n'est pas seulement d'ordre physique, mais aussi d'ordre spirituel, du fait que la cohésion s'opère dès leurs vivant jusqu'au delà de la mort, ce fait s'explique par le proverbe Malgache qui dit « velona iray trano, maty iray fasana », qui signifie, vivant, dans une même maison et mort, on habite dans un même tombeau.

Une famille donc doit être un groupe de personnes unies par des valeurs, comme étant une seule entité, alors que dans la pratique du moletry, comme c'est la plupart du temps un mariage arrangé, les futures compagnes ne se connaissent que le jour de la présentation des époux, ou encore le jour du mariage même. Donc la possibilité que la famille forme une seule entité risque d'être difficile car les membres risquent d'être inadaptés à vivre avec quelqu'un qu'ils ne connaissent pas, alors que le but du moletry est de former une famille et par conséquent donner naissance.

Il serait donc impossible de trouver la cohésion entre les membres de la famille et c'est fatal pour l'avenir des enfants ; c'est-à-dire tant celui des époux qui sont encore des enfants que ceux de leurs futurs enfants.

²¹ Dictionnaire de l'essentiel en Sociologie, 3ème édition, éditions Liris, p 65

A part tout cela, l'enfant victime de violence morale risque également de perdre ses rêves et ses projets d'avenir, sa capacité à rire et à éprouver de la joie ; son identité propre et sa confiance. Selon les enquêtes que nous avons pu établir, les enfants victimes de la violence morale présentent souvent les cas suivants :

- Dépression ;
- Repli sur soi ;
- Manque d'estimation de soi ;
- Forte anxiété ;
- Attitude craintive ;
- Absence de vitalité ;
- Instabilité émotionnelle ;
- Comportement anormal pour l'âge ou l'état de développement ;
- Passivité ou docilité excessive ;
- Tentative de suicide ou mention de suicide dans la conversation ;
- Extrême dépendance ;
- Incapacité de faire confiance.

II. L'impact du moletry sur la Santé de la communauté Tsimihety

Comme nous avons pu voir dans notre étude, le moletry est un contrat de mariage à l'essai, de durée d'une année, et les couples ont la possibilité ensuite de changer de partenaire si celle ou celui qui leur a été offert ne leur convient pas, et donc se marier de nouveau, bien sûr après l'échéance du contrat ; et si après avoir rompu et s'être remarié celui ou celle-ci peut encore recommencer et se marier pour la troisième ou la quatrième fois jusqu'à ce qu'il ou elle soit fatigué de le faire.

Cela peut sans doute avoir un effet sur la société et pour chaque membre, car effectivement les époux qui changent régulièrement de partenaire, peuvent avoir un risque d'attraper des maladies sexuellement transmissibles sans parler de la maladie actuellement redoutée dans notre communauté c'est-à-dire le SIDA.

Pourtant, cette maladie est transmissible, et à force de changer de partenaire sans utiliser des méthodes contraceptives, la communauté risque beaucoup, car dans les milieux où nous avons accompli notre recherche, les méthodes contraceptives ne sont pas les bienvenues à cause des traditions parce que cette société est une société traditionnelle et donc conservatrice.

Le changement de partenaire régulièrement peut entraîner une contamination de la communauté, car le SIDA se transmet par voie sexuelle, et la transmission est plus forte de l'homme vers la femme, que de la femme vers l'homme, elle est forte dans les rapports annuels et surtout lorsque la femme est très jeune. Le SIDA se transmet aussi par voie sanguine, par exemple de la mère à l'enfant. La contagion est également possible au cours de la grossesse, lors de l'accouchement ou pendant l'allaitement.

De plus, l'épidémie du SIDA est actuellement en phase de généralisation, et aucun pays ou territoire n'est épargné : d'après les données de l'ONUSIDA, l'estimation des hommes (adulte et enfant) vivant avec le VIH est de 33,2 millions dont :

- 33,2 millions de personnes sont infectées par le VIH
- Seulement 1,3 millions de malades des pays des pays pauvres bénéficient de traitements
- 6800 personnes par jour sont infectées par le VIH
- Plus de 95% des cas dans le pays à revenu faible et moyen
- 2000 cas chez les enfants de moins de 15ans
- 12000 cas, environ chez l'adulte (15 à 49 ans) dont 50% environ chez les 15 à 24 ans
- 5700 personnes par jour meurent du SIDA
- 1 personne est contaminée toutes les 6 secondes
- 50% des nouvelles contaminations touchent des femmes
- Depuis le début de l'épidémie, 25 millions de personnes sont mortes du SIDA
- 2,5 millions d'enfants de moins de 15 ans vivent avec le VIH.

B- Le danger du moletry sur le plan social

1- Conséquence du moletry sur le taux de mortalité maternelle

Selon l'affirmation des médias, plus de huit femmes par jour meurent pendant l'accouchement, une source émanant du ministère de la santé.

La situation est déjà telle et encore avec le moletry dont les jeunes filles accouchent très tôt, la gravité de la situation s'intensifie.

2- Conséquence du moletry sur le taux de la mortalité infantile

Cette pratique traditionnelle peut aussi atteindre la société, elle peut entraîner une élévation de taux de mortalité infantile, car le risque est à la fois celui de l'enfant et celui de la mère, donc si cette pratique continue toujours à persister, cela entraînera l'augmentation du taux de mortalité infantile, qui peut sans doute engendrer le vieillissement de la population alors que si la population est vieille, c'est la situation économique de la région qui serait menacée.

C- Danger du moletry sur l'économie

L'éducation est un des éléments essentiels pour le développement d'un pays, elle permet la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé et de la nutrition, elle influence la baisse de la croissance démographique, elle permet à chaque membre de la société d'accomplir son rôle de citoyen, etc.

L'éducation, notamment celle des femmes et des filles est l'un des piliers du développement économique et social, les études effectuées à ce sujet ont montré qu'elle, c'est-à-dire l'éducation, peut permettre de lutter efficacement contre la pauvreté.

Le développement de l'éducation dont font partie l'alphabétisation, apparaît ainsi comme une lutte essentielle dans la réduction de la pauvreté.

L'éducation est donc un élément essentiel pour le développement économique d'un pays, alors qu'ici avec le « Moletry » l'éducation est négligée, et cela a des conséquences tant au niveau des régions qu'au niveau du pays

I. L'impacte du moletry sur l'économie de la région

Dans le cadre du développement de la région, l'analphabétisme est un facteur de changement économique très important. Il permet à la localité de recevoir plus de conseils venant des professionnels concernant la manière de production. Il permet également une communication fluide aux autres régions environnantes.

Dans cette communauté, l'éducation à travers l'école et quelques projets d'alphabétisation, se trouvent être négligées.

Les enfants qui ne vont pas à l'école ou la quittent tôt, sont issus en grande partie des couches les plus pauvres ; les parents ne peuvent souvent pas faire face aux coûts de la scolarisation, et sont contraints de les faire travailler.

Sous l'impact du mode de production capitaliste dominant, chaque membre est forcé à monétiser, marchander sous l'effet d'un certain mode d'exigence monétaire. Ainsi, il n'y a que le salariat et le commerce qui peuvent garantir les revenus. Or, le mode de production lignager ne peut vendre que quelque manioc, haricot..., ce qui constraint les membres du lignage à s'engager dans le salariat et particulièrement les enfants.

Dans cette société il y a des parents qui veulent envoyer leurs enfants à l'école mais qu'ils n'ont pas le moyen de le faire ; mais il y a aussi, comme dans la majorité des cas, des parents qui ne veulent pas envoyer leurs enfants à l'école, puisque l'essentiel pour eux c'est de gagner de l'argent, donc pourquoi perdre du temps à les envoyer à l'école au lieu de les envoyer travailler ; qui est une tendance exprimées souvent chez les Malgaches « hianatra dia ho aiza ? ».

II. Le développement du pays endommagé

Au niveau du pays, la connaissance de l'écriture et de la lecture implique une responsabilité de tous par rapport au développement. Ceci afin de dire à la société que tout développement commence par la population qui va y vivre. Il lui permet aussi de faciliter toute sensibilisation. L'information circulera sans difficulté et les agents économiques seront de plus en plus efficaces qu'avant.

L'alphabétisation est partout synonyme de réduction de la pauvreté, croissance économique et création de richesses. La carte des régions du monde présentant des taux d'analphabétisme élevés coïncide très étroitement avec celle des zones de grande pauvreté dans lesquelles un cycle de privation complexe se traduit par un fort degré de vulnérabilité face aux changements des conditions sociales, économiques, écologiques et démographiques.

L'accès aux compétences en matière d'alphabétisme ouvre des possibilités d'apprentissage essentielles, contribuant ainsi au développement économique. De ce point de vue, ce n'est pas l'alphabétisation elle-même qui change la donne, mais plutôt les moyens qu'elle confère de jouir de libertés nouvelles et de lutter contre la pauvreté - l'accès à l'information, l'utilisation de services auxquels on a droit et la moindre vulnérabilité face aux maladies ou au changement écologique.

Analphabétisme et pauvreté se renforcent mutuellement selon un cercle vicieux qu'il est impossible de briser. Un faible degré d'alphabétisation accroît la probabilité d'avoir des revenus moindres et de connaître la pauvreté ou l'extrême pauvreté, de n'avoir accès qu'à des possibilités limitées dans tous les domaines de l'existence (travail, éducation, logement et soins de santé) et de voir ses enfants tomber dans la même spirale après avoir abandonné prématurément leurs études dans des écoles où l'enseignement est de mauvaise qualité. Les analphabètes et semi-analphabètes ne peuvent saisir les occasions qui leur sont offertes d'apprendre à lire et à écrire pour nombre de raisons : obligations familiales, absence de transports, lourdes charges de travail, soutien familial inexistant - sans parler du manque de confiance en soi. Il importe donc que les programmes d'alphabétisation soient bien conçus de manière à briser ce cercle vicieux.

Chapitre IV : le moletry et ses pratiquants

SECTION I : Le « Moletry », un contrat de mariage précoce

Il est à préciser dans certaines définitions du « Moletry » que dès l'apparition de la première menstruation de la jeune fille, ses parents peuvent faire le choix de marier leur fille sans se soucier de son âge .Souvent les enfants Tsimihety surtout les jeunes filles se marient la plupart du temps avant qu'elles n'atteignent leur 18^{ème} année, c'est-à-dire quant-elles sont encore mineures, pour illustrer cela, voici une enquête, faite auprès de Mr Rakamisy Alphonse, Directeur du CEG de Bekoratsaka, qui témoigne que durant l'année scolaire 2005-2006, trois filles ont affirmé avoir quitté l'école pour le « Moletry » dont deux étaient en classe de 5^{ème} et une en 4^{ème}. Du fait du « Moletry », les jeunes garçons et surtout les fillettes fréquentent de moins en moins l'école. Il y a même ceux qui n'y sont jamais allés, mais la plupart arrêtent à l'âge de dix ou de onze ans et ce pour des raisons financières, de l'éloignement des écoles par rapport au domicile, de l'insuffisance des enseignants et des salles de classe.

La coutume Tsimihety liée au « Moletry » dont il est ici question, ne fixe pas d'âge légal pour pouvoir contracter le « mariage ». Le contrat est ici marqué par la présence d'un écrit. Dans la forme est présentée comme suit :

Aujourd'hui le mariage de X et de Y a été célébré.

X fils de venant de

Y fille de venant de

Mariage qui a été assisté par toute la famille présente au village et ;

Il a été convenu que le Moletry serait ; une somme d'argent qui s'élève à au et bœuf(s).

Les parents de la jeune fille ont déjà reçu la somme d'argent.

Mais le(s) bœuf(s) seront réglés après mois.

Les témoins signeront ci-après :

Sojabe

Représentant de la population

chef Fokontany

Père et Mère de jeune fille

Père et Mère du

On peut constater sur ce contrat type qu'il y a aucune mention de l'âge des futurs époux, pour les parents, l'essentiel, c'est de faire marier leur enfant. Pour les parents de la jeune fille, il suffit juste que la fille ait ses menstruations. La menstruation traduit la capacité d'enfanter, caractéristique d'une grande personne. Il appartient aux parents de décider du sort de leurs enfants.

SECTION II : Le « Moletry », un contrat de mariage forcé

A- L'importance des parents et leurs autorités absolues

Dans le capital Tsimihety ,les parents sont les représentants de Dieu sur terre, c'est ce qui explique le dicton qui dit, «Ray aman-dreny,Zanahary an-tany »,donc les enfants Tsimihety doivent leur existence à leurs parents, ils doivent leur montrer le maximum de respect, sans les contredire sur quoi que ce soit ; comme les parents occupent une place primordiale donc toutes les décisions leur appartiennent, plus exactement le chef de famille c'est-à-dire le Père, il est donc clair que si ils sont les trameurs de toutes les décisions, leurs choix seront donc toujours les meilleurs vu leur expérience de la vie.

Il est donc clair que se sont eux qui décident de la date, de la personne, bref tout ce qui concerne le mariage et la vie de leur enfant, Par exemple, pour les jeunes hommes, ce sont les parents qui décident qu'il est temps pour eux d'aller se « marier », et même s'ils ne travaillent pas encore.

Un cas rencontré lors de l'enquête à Antsohihy a montré qu'un jeune homme de seize ans s'est marié avec une fille de quatorze ans car ses parents ont décidé qu'il en est ainsi. La mère du jeune homme avait expliqué que tous les frais du mariage étaient à leur charge, et après la célébration du « mariage coutumier », les époux vivent chez eux jusqu'à ce qu'ils sachent se débrouiller seuls. D'ailleurs pour la dot, il est possible de ne pas la payer tout de suite, il peut être payé au bout de six ou sept mois après le mariage, mais cela dépend de ce que les deux parents conviennent.

En majorité les Tsimihety pensent que sans la bénédiction des parents, l'enfant risque d'avoir des difficultés dans sa vie car la bénédiction est une chose sacrée comme le dit le proverbe Malgache « tso-drano raha mahery » qui signifie que la bénédiction est une chose précieuse.

B- Le consentement des jeunes sujets

Même si il s'agit de leur propre avenir et de leur mariage, sur cette pratique, les jeunes Tsimihety n'ont pas leur mot à dire, car dans cette ethnie, les enfants n'ont droit à la parole et à la décision, ils n'ont pas la possibilité de s'exprimer, de dire si ils approuvent ou pas la décision de leur parents ; Ici l'autorité parentale reste absolue.

Depuis leur jeune âge, plus précisément dès leur 6^{ème} année les enfants Tsimihety sont éduqués à jouer avec de la boue en forme de zébus si c'est un garçon ; on lui inculque que c'est une possession extrêmement valeureuse donc il faut en prendre soin, Cela a été fait pour qu'ils apprennent à apprécier et à aimer les bœufs, et surtout pour qu'ils sachent comment en prendre soin .quant-aux fillettes, les parents font en sorte qu'elles s'attachent à des poupées qu'elles fabriquent elles mêmes avec un tronc de bananier , et de faire comme si c'était un vrai bébé ,elles apprennent à les consoler, à les nourrir et à les habiller. Ils font cela afin que les fillettes commencent déjà à s'habituer à éléver des enfants car ce serait leur rôle quand viendra le jour où elles auront des enfants. A part les poupées, les fillettes jouent également avec des dînettes avec lesquelles elles apprennent à cuisiner car c'est l'obligation d'une femme envers sa famille.

Il est à constater à travers ces faits que les enfants n'ont point droit à la liberté d'expression du fait que ces enfants ne choisissent pas eux-mêmes leurs jeux c'est-à-dire ce qu'ils veulent jouer mais ce sont les parents qui font ce choix à leur place.

Dans cette deuxième partie, nous avons pu voir les résultats de notre enquête proprement dit, les interprétations, les analyses.

A travers cette partie, nous avons pu faire rentrer de façon déterminante notre faculté de maîtrise des techniques d'analyse socio-anthropologique. Nous avons pu établir les liaisons et interactions dialectique entre nos acquisitions théoriques, les réalités empiriques et notre savoir faire scientifique en termes d'analyse et de synthèse.

Notre analyse nous a permis de constater qu'il se trouve, qu'en présence des pratiques et coutumes qui sont très importants pour les pratiquants et auxquels ils sont très attachés ; les Droits des enfants ne sont pas toujours respectés.

Etant donné que le moletry est une coutume, elle est ancrée dans le cœur et l'esprit des Tsimihety et pourtant, elle porte atteinte à certains Droits de l'enfant, à savoir :

- Le Droit à la liberté, car les enfants n'ont pas le choix, dès que leurs parents décident de les marier.
- Le Droit à l'éducation.
- Le Droit à la santé, parce que les enfants se marient trop tôt et donc enfantent tôt, pourtant leurs organes ne sont pas encore prêts à enfanter ni à avoir des relations sexuelles.
- Le Droit aux loisirs puisque les enfants ne peuvent pas jouer comme ils devraient, alors que le loisir aide l'enfant à se développer.

Ces Droits de l'enfant que le moletry piétine ont pour conséquence, un certains nombres de problèmes, mais le plus remarqué c'est le sous développement de la région et donc du pays.



PARTIE III : RÉFLEXIONS PROSPECTIVES

Dans cette troisième partie de notre étude, nous passons à la conception d'une vision prospective de la situation, c'est-à-dire d'une vision qui veut apporter des suggestions personnelles dans la façon de dynamiser le changement social.

Ici nous passons à la conceptualisation, qui investit toute la troisième partie de notre document, nous y affirmons notre individualité et notre originalité scientifique en termes de suggestion réaliste.

Chapitre V : « Moletry » : Entre tradition et modernité

Modernisation du moletry

1. modernisation sur le plan interne du « Moletry »

Au début le « Moletry » était conçu comme la mise en valeur de l'importance des femmes puisque la femme est importante au yeux des Tsimihety ,elle mérite d'être complimentée à l'aide des cadeaux et le respect des parents de la jeune fille, il était aussi un moyen de consolider l'union de deux individus car les deux conjoints vivent ensemble dans la même pièce pour apprendre à mieux se connaître, et accomplir une relation durable car le moletry était conçue comme une phase de test.

Mais comme le monde change, alors les Hommes changent aussi à leur tour ;la ville Tsimihety accueille de plus en plus d'immigrants, et devient un lieu de rencontre d'un certain nombre de« foko »Malgaches; c'est ce qui a favorisé le changement de la perception du mot « Moletry » tant au niveau de son sens que de son but, le « Moletry » n'a plus qu'une valeur matérielle, car actuellement les parents se servent de leurs filles pour se procurer de l'argent et des bœufs ;il y a même lieu où une fille se marie tous les ans car ce ne sont plus les vrais Tsimihety qui vivent dans cette région mais des individus issus du brassage ethnique.

Le changement moderne de la perception du moletry, a changé la valeur même du moletry, la véritable importance de cette pratique pour ses pratiquants à transformé en une sorte de nouvelle vision du phénomène, l'esprit de conservation de la société Tsimihety est devenu des esprits influencés par des intérêts personnels de ces pratiquants et ne se soucie pas de la véritable origine et de la place du moletry dans le cœur même de leur société.

2. modernisation sur le plan externe du « Moletry »

Autrefois le « Moletry » était une coutume bien gardée jalousement par les ethnies Tsimihety. Cette coutume est une des richesses léguée par les ancêtres à leur descendance ; jusqu'à un certain moment, le « Moletry » a été gardé ainsi comme une tradition ancestrale importante, mais avec le temps il a connu des reformes c'est-à-dire des changements causés par la modernité ; la modernité a changé la perception de cette tradition aux yeux des pratiquants, la modernisation sur le plan juridique, spirituel et éducatif de la société a influencé son changement.

a. Modernisation sur le plan juridique

Dans la société traditionnelle le « Moletry » n'était qu'un accord verbal accompli par les deux parties pour arriver à unir les enfants des deux familles (partie I : famille du jeune homme ; partie II : famille de la jeune fille), ici c'est seulement la confiance qui était la plus valorisée ; mais de nos jours il y a la mise en place du contrat, c'est-à-dire un accord écrit qui met en valeur les accords évalués par les deux parties afin qu'il n'y ait pas de violation de règle.

On peut dire que l'intrusion du plan juridique dans la pratique du « Moletry » a influencé un grand changement de sa perception, mais il est ici important de préciser que ce plan juridique n'a changé qu'une partie de cette pratique, car même si le juridique occupe une place importante, il y a des exceptions qui ne peuvent être changées, comme par exemple l'âge des mariés (dans le contrat on ne mentionne pas l'âge) ; le consentement à l'aide des signatures des sujets (on y trouve pas non plus dans le contrat, etc. Alors que dans le juridique ce sont des détails importants.

b. Modernisation sur le plan spirituel

D'après l'histoire, dans le monde, certains pays ont connu une remarquable réforme religieuse ce qui est aussi le cas de cette ethnique, comme pour tous les Malgaches d'ailleurs ; les missionnaires ont intégré cette société, donc certains individus se trouvent dans l'embarras de choix entre la religion traditionnelle et le christianisme, ici la réforme religieuse porte atteinte aux buts du « Moletry », car il est censé être un moyen d'obtenir la bénédiction des ancêtres, alors que face à ces réformes, l'héritage des ancêtres se trouve négligé donc le « Moletry » est seulement pratiqué comme toutes les simples pratiques ,c'est-à-dire alléger et oublier son but et la valeur qu'il représentait au début .

c. Modernisation sur le plan éducatif

Face au taux d'analphabétisme élevé, le ministère de l'éducation n'a pas fermé les yeux sur la situation de cette région ; ils ont mis en place des écoles dans presque toute la communauté de la capitale Tsimihety, donc l'éducation prend une autre forme, vu que l'Etat incite les parents à envoyer leurs enfants à l'école pour étudier et y être éduqués ; cette évolution éducative favorise un changement de la pratique « Moletry »car entre professeur et apprenant, il y a un échange qui s'avère dangereux pour la conception du « Moletry »,ici l'enseignant influence les élèves à un mode de vie différent que la leur à l'aide de la conscientisation des élèves face à la pratique traditionnelle du moletry, et pour les élèves les paroles de l'enseignant sont des formes d'ordre qu'ils doivent forcément suivre, car l'autorité du maître sur son élève est réelle et sûrement va causer un sentiment de comparaison de l'enfant entre les mots de son professeur et celui de ses parents.

Cette évolution peut arriver à dévier la conception du « Moletry »mais la menace de l'évolution éducative n'est rien face à l'autorité parentale des habitants de cette région.

Chapitre VI : Solutions proposées

Le moletry est un mariage à l'essai. Du fait notamment de cette pratique, qui est bien ancré et de son influence, les enfants et surtout les fillettes vivent en permanence dans un environnement où ils sont sous considérés, discriminés et violentés moralement. Et comme la culture ne doit pas être dissoute pour le bien de l'identité de la société, il serait alors nécessaire de faire quelques modifications notamment au niveau de l'âge, du consentement, de la réforme de la dot et de la célébration, de la perception du pratique, de la perception de l'importance des enfants.

SECTION I : la réforme du moletry pour la reconsideration des droits des enfants

I. La réforme du moletry

A. La modification de la formalité du contrat

La liberté de pensée, de conscience et d'expression sont des droits de l'homme valorisés par les différentes déclarations reconnues universellement ; mais l'homme était déjà avant cela d'origine libre.

Les futurs époux doivent donc avoir la liberté de choisir eux mêmes leurs partenaires respectifs ; pour vérifier que les époux ont été libres d'accepter par eux mêmes leurs unions, il convient de modifier la forme du contrat du moletry, et de ne pas oublier de mentionner le consentement des futurs époux à partir des signatures.

Le consentement des jeunes mariés doit donc être considéré, car une union doit relever de la volonté des futurs époux et non fondée par la volonté d'autrui ou de tiers.

Ici, pour ne pas trop s'imposer, on autorise que les parents cherchent la personne avec laquelle, leurs enfants vont se marier, tout en étant conscient que la décision de la réalisation de l'évènement doit dépendre des enfants c'est-à-dire que c'est eux qui décident si l'évènement va avoir lieu ou pas ; si oui il ou elle veut épouser celui ou celle que ses parents ont trouvé pour lui ou elle.

Le consentement est en effet l'élément fondamental de l'autonomie, celui qui s'engage doit y avoir préalablement consenti.

Le contrat de moletry devrait alors, être comme suit :

Aujourd'hui le mariage de X et de Y à été célébré.

X fils de Venant de....., né en..... à

Y fille de..... venant de....., né en à

Mariage qui a été assisté par toute la famille présente au village et ;

Il a été convenu que le moletry serait ; une somme d'argent qui s'élève àau et

.....

.....bœuf(s)

Les parents de la jeune fille ont déjà reçu la somme d'argent.

Mais le(s) bœuf(s) seront réglés après.....mois.

Les époux :

L'homme

la femme

Les témoins :

Sojabe

représentant de la population

chef fokotany

Les parents

Père et mère de la jeune fille

Père et mère du jeune homme

B. Reconsidération de l'âge des futurs époux

L'un des principaux éléments qui nécessite une modification dans la pratique du moletry c'est l'âge des enfants pour contracter le mariage coutumier ; en effet, avec cette pratique il n'y a pas d'âge fixe et légal, chaque parent est maître de leur décision et leurs autorité est légitime c'est pourquoi ils peuvent tous faire comme bon leur semble en dictant des règles à leurs enfants. Les parents décideront seule du moment où leurs enfants se marient.

Cette attitude n'est pas favorable pour la société et constitue un frein au développement du pays ; de plus, chaque être humain a des prérogatives et il faut qu'elles soient respectées.

Normalement, la loi prévoit l'âge matrimonial à 18 ans, mais elle évoque des exceptions, donc avec le moletry, pourquoi ne pas se conformer à cette loi et fixer l'âge matrimonial à 18 ans.

Le mariage n'est pas un jeu, et n'est pas une chose facile, cela suppose une certaine mesure de maturité de la part de chacun des époux, car ils ont des obligations à respecter. Il appartient donc aux enfants de diriger un foyer, d'où la nécessité de changer et de fixer l'âge des futurs époux. Les enfants doivent encore profiter de leur liberté, de leur droit aux loisirs car une fois marié, leurs responsabilités sont multiples, car c'est une autre phase de leur vie qui est à l'opposé de celle qui était auparavant que l'on appelait l'enfance.

C. la célébration

D'après tous ce que l'on a vu, on peut comprendre que le moletry est un mariage traditionnel, et donc un mariage qui se fait tout simplement entre les familles contractant et quelque témoins comme le Sojabe qui est parmi le plus âgé du village et une poignée de personnes.

Mais pour la réforme de cette pratique, il est essentiel d'officialiser la cérémonie. Et donc pour ce faire, il est important que l'officier de l'état civil assiste à la cérémonie du mariage coutumier.

II.: la mise en valeur des Droits des enfants

La sensibilisation des parents sur leur responsabilité

La prospérité d'une société repose en grande partie sur la qualité des structures familiales qui la composent, or avec la pratique du moletry, c'est la communauté entière qui est actuellement entraîné de se détruire. D'où la nécessité pour chacun de réagir afin de restructurer et d'harmoniser les liens au sein de la cellule familiale.

Si les parents savent leur obligation et devoir envers leurs enfants, ils atténueront peut-être la pratique du mariage précoce forcé.

Les différentes méthodes de sensibilisation sont donc nécessaires pour conscientiser les parents de leur devoir, des besoins de leurs enfants ; si ce ne sont pas ceux qui savent les conséquences des actes des autres qui sont dans l'ignorance qui prennent la responsabilité de conscientiser, d'inciter leurs voisins alors cette société risque de subir un certain nombre de problèmes lourds et désastreux avant que l'actualité n'arrive jusqu'à l'oreille des autorités nationales ; ce sont les autorités régionales et les gens conscients qui sont les premiers responsables. Il s'agit donc ici de promouvoir une éducation parentale car les parents doivent savoir quels sont leurs rôles envers leurs enfants, car la famille est la cellule de base de la société.

Il faut leur inculquer dans la tête que le premier et le plus important devoir des parents envers leurs enfants c'est celui de l'éducation. Les parents doivent accorder à leurs enfants tout l'amour, l'affection, la tendresse et l'attention dont ils ont besoin.

Les parents ont envers leurs enfants à développer la confiance en soi, et par ce moyen, développer le sens de la responsabilité car si l'enfant aura confiance en sa personne et en ce qu'il fait, cela lui permettra de s'épanouir et, progressivement, cela l'amènera à devenir un individu responsable.

Les parents devront aussi œuvrer pour rendre le foyer accueillant et la vie de famille agréable. De plus, la connaissance des droits de l'enfant favorise non seulement le respect de ces droits, mais donne aussi lieu au développement économique du pays.

La sensibilisation se fait donc à travers des individus, dont le premier émet un message qui sera décodé par le deuxième acteur social. De sa logique, l'émetteur transmet l'information afin d'atteindre une réponse de la part de son interlocuteur qui agira selon ses propres convictions. Dans tout le cas le message transmis provoquera de la part du récepteur des créations multiformes qui sera conditionnée par la forme de l'information.

Dans ce cas, alors, la communication joue un rôle primordial pour le développement, le changement, voir même l'évolution de la société, son but principal est de promouvoir un changement de mentalité et par conséquent de comportement des individus. Autrement dit, elle sert à promouvoir un développement, surtout en vue de soutenir les cibles, et ce dans le sens de les informer, de les éduquer, de les sensibiliser.

SECTION II : la prise en charge de la santé publique

La bonne santé s'identifie à la norme, être en bonne santé et être normal d'une part, être malade et dans un état anormal d'autre part sont des notions presque des synonymes. Partout la maladie est considérée comme indésirable et se dire malade ou bien portant constituent un jugement évaluatif.

La santé donc n'est pas seulement un phénomène d'ordre physique, elle est aussi un phénomène social bien défini.

Dans la pratique du moletry et au niveau de la santé, il est indispensable de privilégier la santé des mères qui ne sont encore que des enfants et d'assurer les missions du personnel de la santé.

a. Prise en charge de la santé des filles mères

On bien vu à travers notre recherche que pour le moletry il n'y a pas d'âge légal pour contracter le mariage, la seule condition est la menstruation, c'est-à-dire qu'une fois la fille a eu ses règles et qu'il y a quelqu'un qui demande sa main, elle pourra se marier et pour les jeunes hommes, il n'y a aucune condition à part la dot et ce qui s'en suit.

Alors que les filles ont leurs règles entre 13 et 14 ans. Donc il s'agit ici d'enfants mineures qui auront des rapports sexuels.

Un dicton Malgache dit « anambadian-kiterahana », qui signifie que l'objet du mariage c'est d'avoir des enfants, or d'après les enquêtes effectuées auprès des médecins et d'après les recherches scientifiques, le fait d'avoir des relations sexuelles précoces d'une part, et une grossesse d'autre part, est très dangereux pour la santé de l'enfant et de la fille mère.

Le plus souvent les médecins conseillent aux parents d'aller rejoindre des villes pour l'accouchement tout en leur expliquant le motif.

b. Augmentation du nombre des hôpitaux et de celui des médecins

1. Construction des hôpitaux

Dans la région Sofia, les hôpitaux sont encore peu nombreux, ce qui cause des fois des décès, même si les maladies sont moins graves, ou plus précisément traitables. En effet, d'après les données obtenues auprès de l'ancien Sénateur de Port-Bergé, la commune rurale d'Ambodisakoana ne dispose que deux centres de santé de base ou CSB 1, et de deux pharmacies communautaires implantées respectivement à Ambodisakoana et Ankazomena.

Aussi, l'éloignement et la difficulté d'accès aux centres de formations sanitaires pour plusieurs fokotany diminuent le taux de leur fréquentation, il est tout à fait normal si dans cette région les maladies pathologiques sont fréquentes telles les maladies sexuellement transmissibles. Le paludisme, la diarrhée et la bilharziose. Ces deux dernières sont dues au problème d'eau potable que rencontre la commune rurale d'Ambodisakoana.

En effet, si dans cette commune il y a huit fokontany, cinq d'entre eux puisent de l'eau dans de rivières.

Pour les trois autres, les populations locales disposent de puits. Ambodisakoana est le seul fokontany doté de puits améliorés qui sont au nombre de trois. L'utilisation de ces puits est suivie de près par des associations des usagers de l'eau. Cinq autres puits traditionnels desservent deux fokontany.

Les puits améliorés sont donc en nombre insuffisant et la qualité de l'eau de rivière n'est pas assurée. Ainsi la diarrhée et la bilharziose sont fréquentes presque partout dans la commune rurale d'Ambodisakoana.

La santé des enfants n'est donc pas très assurée. Dans cette région aggravant ainsi l'état de santé des enfants du fait des rapports sexuels et grossesse précoce.

La construction des hôpitaux et l'augmentation du nombre de centres de formation sanitaire sont utiles pour que la santé des enfants soit préservée.

Il y a lieu également que le nombre de personnel de centre de santé de base est insuffisant ; alors il faudrait recruter plus de médecins.

2. Augmentation de l'effectif des paramédicaux

Pour le fonctionnement de ces formations sanitaires, le CSB1 d'Ambodisakoana est géré par un infirmier, et celui d'Akazomena est géré par un aide sanitaire.

Il serait donc nécessaire de compenser le manque crucial d'effectif des paramédicaux, tout en recrutant plus de médecins dans les milieux ruraux.

La construction des hôpitaux et l'augmentation de l'effectif des médecins ne suffisent pas pour que le molety ne perturbe pas la santé des enfants, il faut aussi que le personnel de la santé recruté accomplit leurs obligations.

A. Conscientisation de la société par les personnels de la santé

Pour pouvoir conscientiser les habitants, il faut essayer d'attirer leur assurance et leur confiance. Il faut aussi mobiliser les adolescents à travers les activités sportives et éducatives. Il faut également les informer et les sensibiliser sur la santé de la reproduction.

En effet les adolescents doivent connaître les conséquences et les dangers que peuvent entraîner le fait d'avoir des relations sexuelles trop précoces. Pour parvenir à sensibiliser les adolescents et les jeunes donc, le personnel de la santé doit bien accomplir leurs missions.

Il est donc nécessaire de faire des descentes sur terrain pour rendre la sensibilisation efficace. Il faut aussi parvenir à motiver et à développer cette motivation des adolescents tout en expliquant ce qui serait bien de faire et ce qui ne l'est pas et ce à partir des faits réels qui pourrait être mis sous forme de film. Il serait efficace de procéder à des séances de conseil individuel.

a) Le renforcement de l'Information, éducation et communication ou l'IEC par le ministère de la santé

Il faut renforcer l'IEC, c'est-à-dire que l'information, éducation et communication. Il est essentiel de savoir que cette IEC existe déjà au niveau du ministère de la santé mais c'est peut être encore insuffisant et donc les responsables ou les agents qui sont au sein de cette commission doivent faire surtout des descentes dans les brousse, car c'est surtout là que la pratique du moletry persiste le plus.

b) Réduction de nombre d'enfants par famille

Une réduction du nombre d'enfants est une autre issue pour atténuer la pratique du mariage précoce. En effet, si les enfants sont moins nombreux, les parents n'auront pas de difficulté à subvenir aux besoins de leurs enfants. Pour ce faire, il est nécessaire de sensibiliser tant les adolescents que les parents, et surtout de les donner des instructions sur la santé de la reproduction des adolescents et sur le planning familial.

SECTION III : Aide auprès des familles

A. Augmenté le taux de scolarisation des enfants et la professionnalisation

L'éducation est un élément essentiel pour la cohésion et pour le développement d'une région ou d'un pays ; les gouvernements ont le devoir de la procurer à chaque personne pour le bien être de l'individu et pour le sort du développement du pays.

L'éducation doit être une priorité car elle est indispensable pour chaque individu.

Le moyen le plus efficace de la prise en compte de l'éducation de chaque individu est d'améliorer l'efficacité des systèmes scolaires. Pour cela, il est important et nécessaire d'accorder plus d'attention et une plus grande propriété aux écoles primaires.

Donc il faut tout faire pour que tous les enfants, sans distinction, aillent à l'école.

De plus, le droit à l'éducation est garanti par les conventions internationales des droits de l'enfant. Les enfants du monde ont le droit d'aller à l'école et de recevoir une éducation. Ils ont le droit d'apprendre un métier. L'éducation doit être une priorité car elle est indispensable pour avoir une meilleure vie pour l'individu, et un meilleur facteur de développement pour l'Etat ou le pays.

L'éducation constitue un investissement fondamental pour un avenir meilleur. C'est la raison pour laquelle il faut encourager les familles à envoyer leurs enfants à l'école. De plus, l'accès à l'éducation aidera les enfants à développer leurs capacités d'apprentissage et facilitera l'apprentissage tout au long de leur vie.

Donc, si les enfants de la région Sofia vont tous à l'école, ils auront un avenir plus assuré, et ils refuseront de pratiquer le mariage précoce forcé parce qu'ils seront plus surs d'eux, et donc ne se sentent pas obligés d'aller se marier.

B. Généralisation de l'accès à l'école

1. La construction des écoles

La création, en milieu urbain comme en milieu rural, d'écoles exige l'adoption d'une politique d'intégration claire et énergique appuyée par un financement adéquat ; une campagne de sensibilisation efficace visant à combattre les préjugés et à encourager les attitudes positives sur la base d'une meilleure information.

Un vaste programme d'orientation et de formation professionnelle et la mise en place des services d'appui requis.

Pour contribuer au succès de ces établissements, il faudra introduire des changements dans de nombreux aspects de l'enseignement, et en particulier dans les programmes, les locaux, l'organisation des écoles, la pédagogie, les méthodes d'évaluation et les recrutements des personnels.

Il est donc indispensable de construire des écoles dans les endroits ou milieux où il n'y en a pas ou sont encore peu nombreuses. Il faut aussi créer des centres de documentation.

Il est nécessaire que tous les enfants et une vaste majorité des adolescents aillent à l'école.

Si l'Etat parvient à former les mères qui ne font que rester à la maison et enfanter, elles seront plus indépendantes et encourageront leurs enfants mais surtout les filles à aller à l'école, car elles comprendront l'importance de l'éducation et l'avantage de la scolarisation.

2. Développement des pratiques sportives pour tous

Si l'Etat parvient à développer le sport tout en développant des projets sportifs spécifiques avec la mise en place des projets de construction des terrains de sport dans tous les milieux ruraux ; la population ne sera pas oisive et pensera moins à envoyer les enfants se marier.

Il faut donc favoriser l'accès du public à la pratique du sport c'est-à-dire, soutenir et encourager le développement des clubs sportifs.

On a bien vu dans la partie précédente que le moletry atteint le cœur de la société Tsimihety, il peut avoir des répercussions graves sur chaque individu membre de cette société, plus précisément les enfants, la communauté, la région et même le pays tout entier.

Pour faire en sorte que le moletry qui s'avère être un problème et pourtant est une pratique ancrée et appréciée, respecte les Droits de l'enfant, quelque solutions sont préconisées.

Il est envisageable de faire une réforme même de cette pratique coutumière tout en conditionnant et modifiant l'âge des enfants à pouvoir contracter le moletry, et la célébration de ce mariage coutumier. Après, il faut que la vie même de la société soit améliorée. L'amélioration concerne principalement la santé, surtout des mères et des enfants. Elle concerne aussi la situation économique de chaque foyer, tout en encourageant les parents à envoyer leurs enfants à l'école. Pour que les parents envoient leurs enfants étudier, il faut construire des écoles, car les écoles ne sont pas suffisantes, et surtout les écoles publiques, car la gratuité est un facteur de motivation des parents. Il est aussi nécessaire de distribuer à chaque début de l'année scolaire, des fournitures. Enfin, il faut que la pratique des sports soit développée pour mieux encadrer les enfants et pour mieux les attirer vers une autre voie à part le mariage précoce.

Il est important de préciser que ces propositions de changement ont besoin d'un maximum de moyens possibles, des moyens humains, des moyens matériels mais surtout des moyens financiers, pour le bon fonctionnement du projet car sans financement, rien ne pourra se réaliser.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'homme est né libre et pour que cette liberté soit reconnue universellement, des déclarations ont été réalisées, puisque les jeunes sont les principales préoccupations de l'Etat ; ils sont sans doute l'avenir d'une nation, l'Etat doit leur accorder beaucoup d'importance.

Dans certaines régions de Madagascar, de nombreuses menaces pèsent sur le bon développement des enfants. L'absence d'accès à l'éducation, le trafic d'enfants, le travail des enfants, le mariage précoce/forcé constituent les risques les plus dangereux. Quand les droits des enfants ne sont pas respectés, ils ne peuvent pas grandir et devenir des adultes en bonne santé, et ne peuvent pas être en capacité de contribuer au développement de leur communauté.

Il arrive que certains de ces droits sont violés à cause des coutumes comme le contrat du « Moletry », qui n'est pas seulement un mariage forcé, mais aussi précoce c'est-à-dire un mariage forcé d'un mineur.

Le contrat de « Moletry »est une pratique ancestrale léguée par les ancêtres Tsimihety à leur descendance, cette pratique se localise le plus souvent dans la région nord-ouest de Madagascar, plus précisément dans la région Sofia ; pratiquée par les ethnies Tsimihety, cette pratique enfreint et néglige plusieurs lois, et même les plus importantes comme les droits de l'enfant jusqu'au droits de l'Homme, c'est ce qui constitue le frein au développement d'une région et même d'un pays.

Le contrat de moletry est une coutume pratiquée par la société Tsimihety depuis un certain temps, la pratique de cette coutume a des répercussions sur la vie des enfants qui sont victimes d'une négligence de la part des parents, de l'autorité locale et de l'Etat Malgache qui se montre impuissant face à cette situation car jusqu'à ce jour on ne peut pas dire que les actions faites, ont permis une mise en valeur des enfants, qui sont victimes de ces violences.

Le contrat de moletry menace les caractères qui font d'un enfant, un enfant normal ; il expose l'enfant à des responsabilités d'adulte trop précocement, l'enfant n'a donc pas encore eu le temps de bien profiter de son enfance, de ses avantages et de ses droits ; de ses droits parce que cette pratique néglige une grande partie des droits fondamentaux de l'enfant. Non seulement elle empêche l'enfant à l'accès à l'éducation, mais elle favorise aussi un danger potentiel pour la santé des victimes, et pour l'avenir de la région, car c'est un des facteurs de freinage pour le développement.

La culture est un des éléments les plus essentiels pour une société car elle permet à celle-ci de s'identifier aux autres mais cependant, les Tsimihety d'aujourd'hui ne comprennent pas vraiment le sens du mot conformisme ; car la perception actuelle de cette pratique a changé à cause de la recherche du profit personnel des membres.

La société Tsimihety, conserve le moletry, non pas pour sa valeur propre comme legs et héritage des ancêtres, mais comme source de richesse et de revenu. Les parents envoient leur fille se marier, puis l'influencent pour se séparer de son époux et en épouser un autre, ensuite ils cherchent un moyen pour pouvoir encore séparer les couples afin de faire épouser leur fille à un autre, tout ça à cause des biens matériaux qu'ils peuvent en bénéficier. Ici donc on peut dire que c'est une forme d'exploitation des enfants, car les enfants ne sont utilisés que pour avoir de l'argent.

Dans cette pratique donc, les enfants sont des pantins qu'on utilise afin de servir les objectifs personnels des parents, sans se soucier de ce qui peuvent leur arriver physiquement, ce qu'ils en pensent, les conséquences de cela sur leur vie à venir et la répercussions de cela dans la société où ils vivent.

Le contrat de moletry ne se contente donc pas de négliger les droits de l'enfant car c'est l'enfant lui-même qu'il néglige.

A part l'insensibilité de cette pratique à ce que veut dire le sens du mot enfant, à travers cette négligence, la société risque beaucoup, car en suscitant l'analphabétisme, les membres de cette société, sans qu'ils ne s'en rendent compte, disent oui à la pauvreté, car ils s'enfoncent dans un cercle vicieux qui se trouve difficile à briser.

Mais comment faire pour contourner cette pratique qui nuit au développement, et qui porte atteinte aux droits de l'enfant et aux droits de l'Homme ?

Un certain nombre de solutions ont été proposées, comme la réforme de la pratique coutumière à travers La modification de la formalité du contrat et reconsidération de l'âge des futurs époux ; et puis la sensibilisation de la société qui consiste à sensibiliser les familles sur la responsabilité parentale ; en suite la prise en charge de la santé publique en prenant en considération de la santé des filles mères ; la Construction des hôpitaux et l'augmentation du nombre des médecins ; et enfin l'amélioration de la vie de la société Tsimihety par une aide dans la scolarisation des enfants et la professionnalisation ; la généralisation de l'accès à l'école à l'aide des constructions des écoles et en incitant la société à pratiquer du sport ; mais cependant, ne serait-il pas difficile d'essayer de changer une pratique coutumière, vu que c'est une pratique léguée par les ancêtres ; et comme les Malgaches apportent beaucoup d'importance aux ancêtres, ce projet d'essayer de changer quelques parties de la coutume ne représente t-il pas une déviance aux différentes règles que les ancêtres ont placées ?

Cette question ouvre une longue discussion sur la perception du changement du moletry mais ces solutions sont à titre de projet et d'intention, c'est seulement aux autorités et à ceux qui ont le pouvoir de changer ce phénomène de voir la suite ; alors qu'il est important de savoir que le changement doit s'opérer au niveau de la société Tsimihety elle-même ; et si elle ne veut pas de ce changement, que se passera t-il ? Quelle mesure prendre ?

BIBLIOGRAPHIE

➤ ***Ouvrages généraux :***

- 1) DURKHEIM Emile : « les règles de la méthode sociologique », 1895.
- 2) FREUND.J : « théorie de Max Weber », Paris, PUF, 1966.
- 3) HAGEN.E, économie du développement, Paris, économica, 1982, p 102
- 4) LEVI-STRAUSS Claude : « les structures élémentaires de la parenté », 1949.
- 5) MANENT.P : « Tocqueville et la notion de démocratie », Paris, Julliard, 1982.
- 6) MERTON Robert : « élément de théorie et de méthode sociologique », trad.fr, paris, Plon, 1965 (1^{ère} édition).
- 7) TOCQUEVILLE Alexis de : « de la démocratie en Amérique » 1840.

➤ ***Ouvrages spécifiques :***

- 8) ROBERT Jaovelo Djao, « aperçu sur la culture Malgache » in Madagascar fenêtres.
- 9) TIECHE Maurice, guide pratique de l'éducation familiale, Sdt 77190 Da, les Lys, France, 1976.
- 10) TONGASOLO Patrice, Fomban-drazana Tsimihety, Fianarantsoa 1997.

● ***Webographie :***

- 11) <http://www.demographie.net>
- 12) <http://www.declarationuniverselle.com>
- 13) <http://www.Fnb.to>. « La démocratie ».

Table des matières

Remerciements	
Sommaire	
Introduction générale.....	1
Partie I : Considérations théoriques ;.....	6
Chapitre I : La société Tsimihety et sa localisation.....	8
Section I : Présentation de la région Sofia et de ses habitants.....	8
A- Présentation du terrain.....	8
B- La société Tsimihety.....	10
C- La valeur de la culture.....	12
Section II : Généralités sur le mariage.....	14
Chapitre II : Le mariage dans la société Tsimihety.....	22
Section I : Le mariage coutumier des Tsimihety.....	22
A- Types de mariage coutumier Tsimihety.....	22
1. Le « Jaloko » et le « Jombilo ».....	22
2. Le mariage arrangé.....	23
a. La responsabilité des parents.....	23
b. Validation de la pratique coutumière.....	23
i. Famille du jeune homme.....	23
ii. Famille de la jeune fille.....	23
c. La raison et le vrai but du mariage.....	24
i. Pour la famille des jeunes hommes.....	24
ii. Pour la famille des jeunes filles.....	24
B- Pratique du mariage coutumier.....	25
1. Avant le mariage.....	25
2. Le jour du mariage.....	26
a. Chez la jeune fille.....	26
b. Chez le jeune homme.....	27
Section II : Généralité sur le moletry.....	28
A. Historique du moletry.....	30
1. Origine du moletry.....	30
a. « Lova tsy mifindra ».....	30

b.	« Sendrasendra ».....	30
c.	« Tarimy ».....	31
2.	Elément caractéristique du moletry.....	31
a.	La dot.....	31
b.	Une somme d'argent.....	31
c.	Des bœufs.....	31
d.	Durée du moletry.....	32
3.	Aspect du le moletry.....	32
B.	Conception moderne du moletry.....	33
1.	Cause du changement de perception.....	33
2.	Manifestation du changement de perception.....	33
Section III : Attachement au moletry	35
A.	Cause primaire de l'attachement au moletry.....	35
B.	Cause secondaire de l'attachement.....	36
Partie II :- Approche pratique	38
Chapitre III : La réalité du moletry dans la région Sofia	40
Section I : Enquête	40
Section II : Danger du moletry	48
A.	Sur le plan sanitaire.....	48
I.	Le danger du moletry sur les enfants victimes de cette pratique.....	48
1.	Le moletry constitue un problème pour la santé physique des victimes	48
A.	Problème de santé physique de la jeune fille mère.....	48
a)	La mort.....	48
b)	Traumatisme ou dystocie.....	49
B.	Santé du bébé.....	49
2.	Le moletry constitue un problème psychologique pour l'enfant.....	49
3.	Les effets du problème psychologique des enfants.....	50
a.	La perte d'un sentiment de sécurité.....	50
b.	La perte de l'amour propre.....	51
c.	Le manque de solidarité dans la cellule familiale	52

II. L'impacte du moletry sur la communauté.....	53
B. Danger du moletry sur le plan social.....	55
1. Conséquence du moletry sur le taux de la mortalité maternelle	55
2. Conséquence du moletry sur le taux de la mortalité infantile.....	55
C. Danger du moletry sur le plan économique.....	55
I. Impact du moletry sur l'économie de la région	56
II. Le développement du pays endommagé.....	57
Chapitre IV: Le moletry et ses pratiquants.....	58
Section I : Le moletry est un mariage précoce.....	58
Section II : Le moletry est un mariage forcé.....	60
A. L'importance des parents et leurs autorités absolues.....	60
B. Le consentement des jeunes sujets.....	61
Partie III : Réflexions prospectives et propositions.....	63
Chapitre V: Le moletry, entre tradition et modernité.....	65
1. Modernisation sur le plan interne du moletry	65
2. Sur le plan externe du moletry.....	66
a. Sur le plan juridique.....	66
b. Sur le plan spirituel.....	67
c. Sur le plan éducatif.....	67
Chapitre VI : Solutions proposées.....	68
Section I : La reforme du moletry pour la reconsideration des Droit de l'enfant.....	68
I. Reforme du moletry.....	68
A. Modification de la formalité du contrat.....	68
B. Reconsideration de l'âge des futurs époux.....	70
C. La célébration.....	70
II. Mise en valeur des droits de l'enfant.....	71

Section II : Prise en charge de la santé publique.....	73
a. La prise en charge de la santé des filles mères.....	73
b. Augmentation du nombres des hôpitaux et de médecins	74
1. Construction des hôpitaux.....	74
2. Augmentation des effectifs des paramédicaux.....	75
A. Conscientisation de la société par les personnels de la santé.....	76
a. Renforcement de l'IEC par les ministres de la santé.....	76
b. Réduction de nombre d'enfants par famille.....	76
Section III : Aide auprès des familles.....	77
A. Augmentation du taux de la scolarisation	77
B. Généralisation de l'accès à l'école.....	78
1. Construction des écoles.....	78
2. Développement des pratiques sportives pour tous.....	79
Conclusion générale.....	81
Bibliographie.....	84
Table des matières.....	85
Liste des tableaux	
Annexes	

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N°1 : PERCEPTION DU « MOLETRY » PAR LES PARENTS	P 40
TABLEAU N°2 : PERCEPTION DU « MOLETRY » PAR LES EPOUX	P41
TABLEAU N°3 : NOMBRE DES ELEVES AU NIVEAU DU CEG DE BEKORATSAKA	P42
TABLEAU N°4: NOMBRE DE NAISSANCE AU SERVICE DE MATER NITE DE MAMPIKONY	P45

LISTE DES IMAGES

Image n°1: Illustration de la région Sofia	P9
Image n°2: Photo de Mme FENOHASINA	P10
Image n°3: Photo d'une somme d'argent lors d'un moletry	P31
Image n°4: Photo d'un bœuf pour le moletry	P31
Image n°5: Photo de Mme ANATOLE	P46
Image n°6: Photo d'une victime du moletry (MANARINTSOA Kamisy)	p48
Image n°7 : Image du contrat du moletry (originale)	P58
Image n°8 : Image de la reforme du contrat type du moletry	p69

ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Liste des personnes contactées

- ***Monsieur MAHAIZARA , Président des Sojabe de Mampikony .***
- ***Monsieur JAFASY , Ancien Sénateur de port-Bergé.***
- ***Le personnel de la CSBJJ de Tsarahasina.***
- ***Les religieux.***
- ***Madame RATOVOJANAHARY.***
- ***Monsieur ANDRIAMAHAZO Allain.***
- ***Monsieur RAKOTOARISON José***
- ***Madame RAZANANDRINY martine***
- ***Madame RAZAIMANANORO Rose de Lima***
- ***Monsieur NORDINE***

ANNEXE N° 2 : CARTE DE MADAGASCAR ILLUSTRANT LA REGION SOFIA



Source : wikipedia.org/w/index.php?title=Régions_de_Madagascar

ANNEXE N° 3 : CONTRAT TYPE DE MOLETRY

Aujourd'hui le mariage de X et de Y a été célébré.

X fils de venant de

Y fille de venant de

Mariage qui a été assisté par toute la famille présente au village et :

Il a été convenu que le Moletry serait ; une somme d'argent qui s'élève à au et boeuf(s).

Les parents de la jeune fille ont déjà reçu la somme d'argent.

Mais le(s) bœuf(s) seront réglés après mois.

Les témoins signeront ci-après :

Sojabe Représentant de la population

chef Fokontany

Père et Mère de jeune fille

Père et Mère du

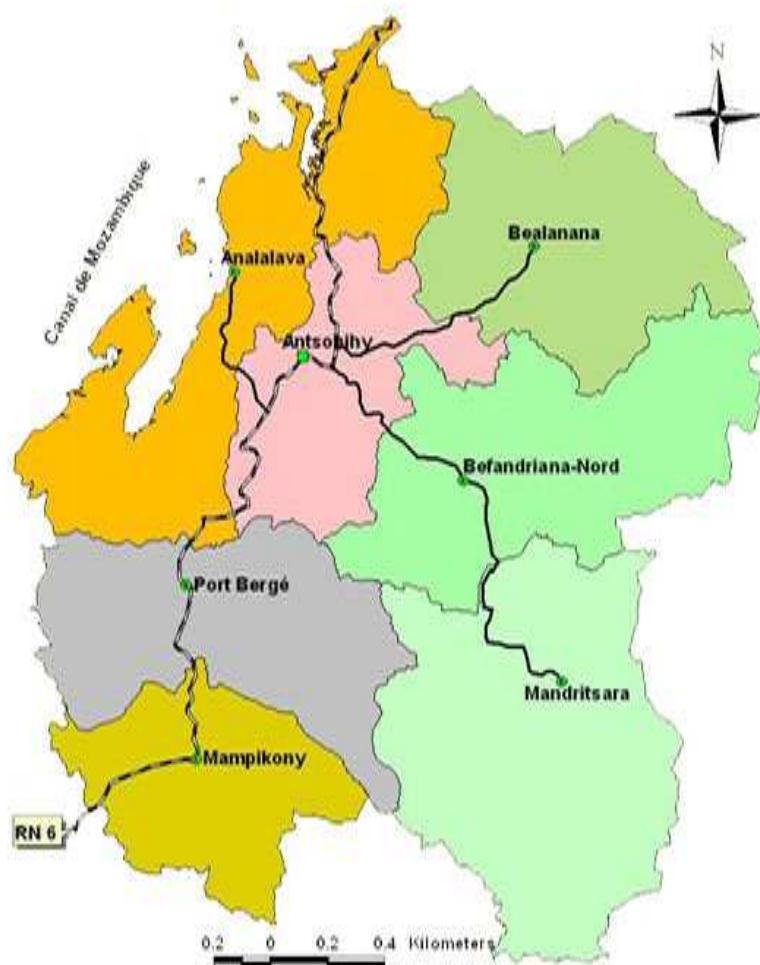
Source : président des Sojabe de Mampikony

ANNEXE N° 4 : PONT SOFIA



Source : photo personnelle, 2013

ANNEXE N° 5 : illustration de la région Sofia



Source : wikipedia.org/w/index.php?title=Régions_de_Madagascar

ANNEXE N° 6 : Lapan'ny tanànan' Androna



Source : photo personnelle 2013

ANNEXE N° 7 : QUESTIONNAIRES D'ENQUETES

LES PARENTS DES DEUX PARTIES :

1. Qu'est ce que le moletry ? (araky ny fahaizanao azy, inona no atao hoe moletry ?)
2. Comment trouvez-vous cette pratique? (ahoana ny fahitanao azy?)

Bonne (tsara)	Mauvaise (ratsy)
------------------	---------------------

3. Pourquoi ? (satria nahoana ?)
4. Votre fille a-t-il (elle) fait des études ? (efa nandalo fianarana ve io zanak'areo io ?

Oui (eny)	Non (tsia)
-----------	------------
5. Si Oui pourquoi ? Si Non pourquoi ? (raha eny, inona ny antony ? raha tsia dia inona ny antony ?)
6. A quel âge a-t-il (elle) abandonné l'école ? pourquoi ? (firy taona izy no niala nianatra ? Inona no antony?)
7. Ça ne pose aucun problème pour vous, de marier votre fille à un étranger ? (tsy misy olana aminareo ve ny fampanambadiana ny zanak'areo amin'ny vahiny ?)

Si (misy)	Non (tsy misy)
-----------	-------------------

8. Pourquoi ? (inona no antony ?)
9. Avez-vous déjà entendu parler des Droits de l'enfant ? (efa mba naheno an'izany atao hoe zon'ny ankizy ve ianareo ?)

LES PRETENDANTS :

1. Qu'est ce que le moletry ? (araky ny fahaizanao azy, inona no atao hoe moletry ?)
2. Comment trouvez-vous cette pratique? (ahoana ny fahitanao azy?)

Bonne (tsara)	Mauvaise (ratsy)
------------------	---------------------

3. Pourquoi ? (satria nahoana ?)
4. Etiez-vous déjà majeur, lors de votre moletry ? (efa feno 18 taona ve ianao tamin'ny anao natao moletry ?)

Oui (eny)	Non (tsia)
-----------	------------

5. Quel âge aviez-vous ? (firy taona ianao tamin'izany)
6. Êtes-vous allé à l'école ? (efa nandalo fianarana ve ianao ?)
7. Saviez-vous votre partenaire avant de l'épouser ? (fantatrao ve ny olona anambady anao nialoha ny fanambadianareo ?)
8. Aviez-vous peur, lors de votre moletry ? (nataotra ve ianao tamin'ny nanaovanao moletry?)

Oui (eny)	Non (tsia)
-----------	------------

LES PERSONNELS DE LA SANTE :

1. Qu'est ce que le moletry, selon vous? (araky ny fahaizanao azy, inona no atao hoe moletry ?)
2. Cette coutume est il bonne ou mauvaise ? (ahoana ny fahitanao azy? Tsara sa ratsy ?)
3. Pourquoi ? (satria nahoana ?)
4. Quels sont les risques, que courrent les jeunes filles, victimes du moletry ? (inona avy ireo zavatra mety ahazo an'ireo zaza vavy vokatry ny fanaovana moletry ?)
5. Quelles solutions proposez-vous ? (inoana ary ireo vaha-olana afaka atolotr'areo manoloana izany ?)

SOJABE :

1. Qu'est ce que le moletry ? araky ny fahaizanao azy, inona no atao hoe moletry ?)
2. Quelle est son importance au niveau de la société ? (ahoana ny toeran'io fomba io eo anatrehan'ny fokon'olona ?)
3. Comment se passe cette pratique ? (ahoana ny fandehan'io fomba io ?)
4. Quel bénéfice peut-on tirer de cette pratique ? (inona avy ireo zava-tsoa mety azo amin'ny fanaovana an'io fomba io ?)
5. A quel âge peut-on contracter le moletry ? (firy taona ny olona iray no afaka manao moletry ?)
6. Que pensez-vous des Droits de l'homme et celui de l'enfant? (ahoana ny hevitrao manoloana ny zon'olombelona sy ny zon'ny ankizy ?)

LES PROFESSEURS :

1. Comment trouvez-vous la pratique du moletry? (ahoana ny fahitanao ny moletry ?)

Bonne (tsara)	Mauvaise (ratsy)
------------------	---------------------

2. Pourquoi ? (inona no antony ?)
3. Quelle place occupe l'éducation dans le cette région ? (ahoana ny toeran'ny fampianarana ao anatin'ny ity faritra ity ?)
4. Pouvez-vous proposer des solutions face au moletry ? (moa ve afaka manome vahabolana ianao manoloana ny moletry ?)

Nom : RATOLOJANA HARY

Prénoms : Amana Halvino

Né le : 18 mai 1990 à Mahajanga

Adresse : Lot 216 B Andranomanalina centre

Titre : Contribution à l'étude du mariage forcé : cas du moletry dans le Nord-Ouest de Madagascar (région Sofia)

Nombre de page : 88

Résumé

Dans le monde, de nombreuses menaces pèsent sur le bon développement des enfants, mais le risque le plus dangereux, c'est le mariage forcé. A Madagascar, la culture est une des précieuses richesses que les ancêtres ont laissées à leur descendance. Notre étude va se pencher vers le Nord-Ouest de Madagascar où se situe le foko TSIMIHETY, et donc dans la région Sofia. Les Tsimihety ont un certain nombre de coutumes, il y a des rites sur presque tous les évènements ; mais, c'est dans le cadre du mariage que se développe cette étude sur « la contribution à l'étude du mariage forcé ; cas du Moletry dans le Nord-Ouest de Madagascar (la région Sofia) ». Le « Moletry » est une forme d'accord faite entre les parents de la fille et ceux de l'homme pour une durée d'un an, dès la première menstruation de la fille. Cela est comparé à un test que doit accomplir la fille ,afin de prouver au yeux de tous, qu'elle est digne d'être une mère, une épouse et un exemple pour la descendance ,c'est aussi fait pour que les époux apprennent à se connaître, car il se trouve que pour la plupart des cas, les époux ne se connaissent pas du tout. Cette pratique porte atteinte à certains Droits de l'enfant, comme le droit à l'éducation, le droit aux loisirs, droit à la santé, ... Elle peut aussi endommager l'économie nationale à cause de la négligence à l'éducation. Face à ces Danger, quelques solutions sont préconisées à savoir ; la reforme de la pratique coutumière, la sensibilisation de l société, la prise en charge de la santé publique et l'amélioration de la vie de la société Tsimihety.

Mots clés : pratique, moletry, coutume, société, Tsimihety, jeune fille, jeune homme, enfant, parent

Directeur de mémoire : Professeur RAJAOSON François